

EXCLUSIF

Gagnon vend «son» centre-ville

...au coût de \$65 millions

♦ L'homme d'affaires Laurent Gagnon a vendu, hier, une large partie de ses propriétés dans le centre-ville de Québec. En fait, tous les immeubles de Laurent Gagnon Inc. dans et autour du Mail Centre-Ville ont été achetés par Unipro Management Ltée au coût de \$65 millions. Unipro est une société d'investissement immobilier ayant sa place d'affaires à Ottawa. M. Gagnon a révélé au SOLEIL qu'il vendait ainsi le quart de ses propriétés à Québec. Selon les informations obtenues par notre journaliste Louis-Guy Lemieux, ces liquidités permettraient au constructeur québécois d'investir davantage dans le développement immobilier de la Grande Place. Parmi les propriétés qui changent ainsi de main, mentionnons: l'édifice du Syndicat de Québec, celui de Paquet-Bonimart, les nouvelles bâtisses à l'extrémité est du mail, et, possiblement, le stationnement du Cinéplex-Odéon.



Laurent Gagnon



L'entrée est du Mail Centre-Ville, rue de la Couronne, à Québec.

Les détails, page A-3

AB Beuprê
DODGE CHRYSLER
DEPUIS 25 ANS
À VOTRE SERVICE
CHRYSLER DODGE CAMIONS
2400, Dalton Sainte-Foy 653-5212

LE SOLEIL

JEUDI 11 FÉVRIER 1988
QUÉBEC, 92^e année, no 44

68 pages, 5 cahiers + 1 tabloïd

Livraison à domicile (7 jours) 3,00\$

35¢
Iles de la Madeleine-Gaspé-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50¢

Collection
Robes de
MARIEES 88
CRÉATIONS SUZANNE inc.
969, rue Saint-Jean, 529-9757

SONDAGE GALLUP



41 31 27

Gains importants pour les libéraux

♦ Les importants problèmes politiques qu'ont rencontrés les conservateurs de Brian Mulroney depuis quelques semaines ont eu un effet certain auprès des électeurs canadiens. Ils ont ainsi perdu des plumes auprès de l'électorat, principalement au Québec, pendant que le Parti libéral de John Turner enregistrait des gains substantiels selon le sondage Gallup effectué entre le 3 et le 6 février. En fait, les conservateurs ont ainsi mis un terme à la lente progression de leur popularité qu'ils avaient enregistrée depuis octobre 1987. En un mois seulement, ils ont perdu trois points tandis que les libéraux, au cours de la même période, enregistraient une hausse de leur popularité de cinq points. Toutefois, les néo-démocrates continuent de stagner au deuxième rang, dix points derrière les libéraux.

Les détails, page A-2

Le budget Wilson

Pas de «bonbons» aux contribuables

Une hausse du prix de l'essence

♦ C'est plus un bilan de fin de mandat qu'un budget qu'a présenté hier aux Communes le ministre des Finances, M. Michael Wilson, même s'il contient une mesure budgétaire familière, une hausse d'un cent du prix du litre d'essence.

par Hélène BARIL

Le quatrième et vraisemblablement dernier budget de M. Wilson avant les élections ne contient en effet ni «bonbons» ni nouvelles mesures.

«C'est un rapport comptable», qui accompagne des documents plus substantiels comme la réforme fiscale, a reconnu lui-même le ministre en conférence de presse en soirée.

Pas de surprise non plus en ce qui concerne le déficit, qui baissera cette année au niveau prévu l'an dernier, soit \$29,3 milliards, en dépit de revenus supérieurs de \$1,2 milliard aux mêmes prévisions.

Ces revenus plus élevés que prévu s'expliquent par la vigoureuse croissance économique de 1987, qui s'est traduite par un meilleur rendement des impôts et des taxes, les anciennes comme les nouvelles, comme les surtaxes imposées temporairement par le gouvernement conservateur.

«Nous avons pris un certain nombre d'initiatives prioritaires (...) des mesures que seul un gouvernement peut adopter», a dit M. Wilson, pour expliquer le choix de son gouvernement de ne pas réduire davantage le déficit.

Ces «initiatives prioritaires» ont toutes déjà été rendues publiques. Ce sont surtout l'amélioration des services de garde d'enfant, le coup de pouce de \$1,3 milliard pour le développement de la science et de la technologie, les investissements dans la défense nationale et les subventions aux producteurs de céréales de l'Ouest.

La nouvelle hausse de la taxe d'accise sur l'essence (sauf le diesel) et les carburants d'avion s'appliquera à compter du 1er avril et rap-

Lire A-2, BUDGET...



Le ministre Michael Wilson

Les réactions

• **Opposition et syndicats crient au scandale**

• **Déficit: les milieux d'affaires sont impatients**

• **Québec y voit plus un bilan qu'un budget**

Page B-3

L'éditorial

• **Budget morne et décevant**

Page B-4

Autres détails et réactions aux pages D-1 à D-3

REÉR

QUESTIONS RÉPONSES

♦ Il ne reste que quelques jours avant la date limite pour l'achat d'un REÉR pouvant être inscrit dans le rapport d'impôt de 1987. LE SOLEIL publie aujourd'hui un cahier spécial pour aider ses lecteurs à faire un choix qui réponde à leurs besoins. L'information, présentée sous forme de questions et réponses, émane de diverses sources, principalement les guides des ministères du Revenu provincial et fédéral, ainsi que de plusieurs institutions financières.

Cahier C



LE SOMMAIRE

Annonces classées.....
.....E-2 à E-8
Arts.....D-9 à D-12
Bridg.....E-6
Crayons de soleil.....B-10
Décès.....E-9
Dossiers.....B-5
Économie.....Cahier D
Éditorial.....B-4
Horoscope.....E-6
Monde.....B-6 à B-9
Mots croisés.....E-5
Mot mystère.....E-5
Où aller à Québec.....D-10
Patron.....E-7
Région.....Cahier B

LA MÉTÉO

Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de près de moins 12. Demain: de la neige.

Détails, page E-2

LE SOLEIL

Aux Jeux olympiques

♦ Notre journaliste Réal Labbé est à Calgary pour assister aux Jeux olympiques d'hiver. Aujourd'hui, dans un premier texte, il nous parle de l'entrée en scène de l'équipe canadienne de hockey prévue pour dimanche, contre la Pologne.

Voir notre Tabloïd sport à la page 7



Réal LABBÉ
À CALGARY

LES ARTS

Sting: un concert qui marquera l'année à Québec

♦ Quel spectacle! Même si l'année est encore toute jeune on ne peut vraiment pas se tromper en affirmant que Sting a présenté hier soir au Colisée de Québec un des concerts marquants de l'année. Une immense clameur des 10.000 spectateurs a fait vibrer le Colisée quand Sting est arrivé sur scène... depuis le temps qu'on l'attendait. Le public lui a réservé un accueil chaleureux. Des concerts de cette trempe et avec des musiciens de ce calibre on n'est vraiment pas prêt d'en revoir, nous dit Michel Bilodeau.

Page D-9



Un Colisée rempli accueille bruyamment l'arrivée sur scène de Sting.

SUITE de la première page

BUDGET...

portera \$225 millions cette année et \$300 millions l'an prochain au trésor fédéral.

Le crédit d'impôt pour enfants, d'un maximum de \$559, sera bonifié de \$200 au cours des deux prochaines années pour les enfants de moins de six ans, une mesure qui coûtera \$170 millions cette année et \$340 millions l'an prochain.

En outre, conformément à la nouvelle politique du gouvernement conservateur en matière de garderie, le budget d'hier a tenu compte de la hausse (annoncée) de la déduction pour frais de garde qui privera le gouvernement de \$40 millions par année au cours des trois prochaines années.

Le ministre Wilson a aussi annoncé une série de mesures (17 au total) qui n'ont pas d'influence sur les recettes du gouvernement.

Parmi celles-ci, il faut mentionner l'élargissement à tout le pays des avantages fiscaux consentis au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec afin de favoriser la création de fonds semblables à l'échelle nationale.

Le ministre a aussi décidé que les allocations versées pour subvenir aux besoins des conjoints de fait pourront être déductibles d'impôt comme elles le sont pour les personnes mariées.

Du pain sur la planche

Pour le reste, le quatrième budget conservateur est une longue énumération des « bons coups » du gouvernement depuis son arrivée au pouvoir en 1984.

Ainsi, après avoir rappelé la croissance économique exceptionnelle qu'a connu le Canada l'an dernier, le ministre a cru bon de souligner que « ce remarquable bilan n'est pas le fruit du hasard ».

Selon M. Wilson, les compressions de dépenses ont contribué plus que les hausses de revenus à réduire le déficit pour une troisième année consécutive, même si la plupart des économistes soutiennent le contraire.

M. Wilson a même annoncé hier une diminution de \$300 millions des dépenses non-statutaires des ministères fédéraux (subventions, etc.), une goutte d'eau dans la mer compte tenu que ces dépenses totalisent \$27 milliards.

Cette année, les dépenses fédérales grimperont de 4,3 pour 100 pour atteindre \$132 milliards.

Quant à la phase deux de la réforme fiscale, la nouvelle taxe de vente, « elle nous attend encore », a répété hier le ministre des Finances.

M. Wilson n'a pas abandonné son projet de convaincre les provinces d'accepter une taxe de vente nationale. « Les progrès accomplis jusqu'ici sont satisfaisants mais il nous reste du pain sur la planche », a-t-il dit au sujet de ses discussions avec les provinces.

Enfin, malgré le ralentissement prévu par la plupart des économistes, M. Wilson conserve un optimisme inébranlable en l'avenir.

Il prévoit un taux de croissance d'un peu moins de 3 pour 100 en 1988, un taux de chômage en légère diminution et des taux d'intérêt stables.

« En 1989, le taux de croissance devrait se redresser », prévoit même le ministre des Finances grâce aux effets conjugués de la réforme fiscale et de la libéralisation des échanges avec les États-Unis. ●

Trois motards condamnés pour une affaire de stupéfiants

♦ Trois membres du club de motards Cherokee, de Petit-Matane, ont écopé de sentences plus ou moins longues relativement à une affaire de stupéfiants. Ils ont décidé d'avouer leur culpabilité, après avoir été envoyés aux assises pour y subir leur procès. La Sûreté du Québec à Rimouski laisse que la sentence d'un quatrième motard avait été reportée.

par Lucien LATULIPPE

Daniel Imbeault, âgé de 28 ans, de Saint-Adelme de Matane, a été condamné à 28 mois de pénitencier. Le juge Yvan Gagnon lui a imposé 24 mois de détention pour 12 chefs de trafic et de possession de stupéfiants dans un but de trafic. Il a ajouté quatre mois pour parjure.

René Fortin, âgé de 26 ans, de Petit-Matane, a pris le chemin du pénitencier pour 30 mois. Neuf chefs d'accusation de trafic et de

Un véhicule d'urgence peut brûler un feu rouge mais pas un stop

♦ NIAGARA FALLS, Ont. (PC) - Un véhicule de secours ou d'urgence peut brûler un feu rouge, mais pas un stop.

C'est en se basant sur cette notion qu'un juge de paix a condamné, mardi, un policier de la région de Niagara Falls, à \$53.75 d'amende, pour avoir dérapé et passé outre à un panneau de stop, au cours d'une chasse à l'homme.

possession de stupéfiants dans un but de trafic lui ont valu 30 mois. La cour lui a imposé 24 mois, mais à purger concurremment avec la sentence précédente, pour possession d'une arme à feu sans autorisation.

De son côté, Pierre Gagné, âgé de 32 ans, de Petit-Matane, doit passer 15 mois à l'ombre. Quatre chefs d'accusation pesaient sur lui, deux pour trafic et les deux autres pour possession de drogue dans un but de trafic.

Le quatrième accusé recevra sa sentence le 5 avril. Clarence Gauthier, âgé de 35 ans, de Saint-Adelme, est en liberté en attendant. Une seule accusation, soit trafic de stupéfiants, pesait sur lui.

Ces condamnations font suite à l'opération que la Sûreté du Québec a menée, au cours de l'été dernier, dans la région de Matane, pour faire échec au commerce de la drogue, et qui s'était terminée par une descente dans ce club de motards, à la fin du mois d'août.

Me Ivan Fortin représentait la Couronne, lors de ces causes. Les accusés étaient défendus par Me J.-J. Quillet et Me J.-P. Chamberland. ●

6/49
8-18-33-37-40-42
(complémentaire)
44

LA QUOTIDIENNE
tirage du 10 février
4-4-1
3-1-0-7

LE SOLEIL

ABONNEMENTS: 647-3333

Lundi au vendredi: de 7h00 à 17h30. Sam., dim.: de 8h00 à 12h00

ANNONCES CLASSÉES: 647-3311

Lundi au vendredi: de 8h30 à 17h30

RÉDACTION: 647-3394

Lundi au vendredi: de 8h30 à 23h00

Samedi: de 12h00 à 23h00

Dimanche: de 14h00 à 23h00

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

Heures d'ouverture: Lundi au vendredi: de 8h30 à 16h30

Le Soleil, 390, rue St-Valler est, Québec G1K 7J6

Les conservateurs perdent des plumes auprès des électeurs

♦ Les importants problèmes politiques qu'ont rencontrés les conservateurs de Brian Mulroney depuis quelques semaines ont eu un effet certain auprès des électeurs canadiens. Ils ont ainsi perdu des plumes auprès de l'électorat, principalement au Québec, pendant que le Parti libéral de John Turner enregistrât des gains substantiels selon le sondage Gallup effectué entre le 3 et le 6 février.

par Réjean LACOMBE

En fait, les conservateurs ont ainsi mis un terme à la lente progression de leur popularité qu'ils avaient enregistrée depuis octobre 1987. En un mois seulement, ils ont perdu trois points tandis que les libéraux, au cours de la même période, enregistraient une hausse de leur popularité de cinq points.

Si au cours du sondage de janvier dernier, les conservateurs menaçaient le Nouveau parti démocratique de Ed Broadbent, au deuxième rang, un mois plus tard, on enregistrait une différence de quatre points entre ces deux formations politiques. Toutefois, les néo-démocrates continuent de stagner au deuxième rang, dix points derrière les libéraux.

C'est ainsi que 41 pour 100 des électeurs canadiens, contre 36 pour 100 en janvier, étaient prêts à accorder leur confiance aux libéraux de M. Turner. Pendant ce temps, les conservateurs chutaient de 30 pour 100, en janvier, à 27 pour 100 en



Dur coup pour Brian Mulroney, qui a perdu trois points en un mois.



Le parti de John Turner est en hausse de cinq points

février. Il s'agit là d'une avance de 14 pour 100 des libéraux sur les conservateurs. Tout comme le mois précédent, le NPD affiche un score identique, soit 31 pour 100 de la faveur populaire.

Il est donc évident que les nombreux problèmes de crédibilité qui hantent les conservateurs de Brian

Mulroney, depuis la fin de janvier, ont eu des conséquences néfastes pour les conservateurs... Ce qu'il est maintenant convenu d'appeler « l'affaire Michel Côté », ajoutée aux démêlés politiques de Marcel Masse, tout en passant par les avatars politiques du chef conservateur, ont joué de vilains tours à la troupe de M. Mulroney.

Dégringolade au Québec

Ce portrait politique guère reluisant a d'ailleurs eu un effet catastrophique pour les conservateurs sur la scène québécoise. En l'espace d'un mois seulement, ils ont enregistré une véritable dégringolade au sein de l'opinion publique québécoise.

Si, en janvier dernier, ils pouvaient se consoler d'un 28 pour 100 de faveur populaire, ils doivent, en février, se désoler en constatant que leur cote de popularité a chuté à 21 pour 100.

Pendant ce temps, les libéraux fédéraux doivent se frotter les mains d'aise puisque leur popularité a franchi un bond phénoménal de 13 points. Ils sont ainsi passés de 38 pour 100 en janvier à 51 pour 100 en février. Il semble donc que les gestes d'appui et d'amitié manifestés par le premier ministre Robert Bourassa à l'endroit de M. Mulroney n'ont pas influencé les électeurs québécois.

Qui plus est, les néo-démocrates qui souhaitent depuis fort longtemps effectuer une percée au Québec devront désenchanter. Ils ont perdu cinq points en l'espace d'un mois passant ainsi de 32 pour 100 à 27 pour 100.

L'Ontario s'est également mon-

		PC	Libéral	NPD	Autre parti
Gallup	3-6 février 1988	27	41	31	01
	6-9 janvier 1988	30	36	31	2
	2-5 décembre 1987	29	35	34	2
	4-7 novembre	25	40	33	2
	7-10 octobre	23	38	38	1
	2-5 septembre	25	36	37	2
	5-8 août	25	36	37	2
	8-11 juillet	23	35	41	1
	3-6 juin	24	39	35	2
	6-9 mai	26	42	30	3
	8-11 avril	24	42	32	3
	11-14 mars	24	41	34	1
	11-14 février	22	44	32	2
	7-10 janvier	28	41	30	1
	3-6 décembre 1986	30	45	25	1

Québec s'engage dans la relance de l'économie de Murdochville

♦ MURDOCHVILLE - Le gouvernement du Québec a donné son accord à la création d'un comité de relance économique de Murdochville bien que la participation d'Ottawa ne soit pas acquise.

par André DIONNE

Du même souffle, le député de Gaspé, M. André Beaudin, a confirmé le versement par l'Office de planification et de développement du Québec d'une somme de \$300,000 permettant enfin le démarrage du Centre d'interprétation du cuivre,

un complexe éducatif et touristique unique. Selon le député, ces deux principaux éléments démontrent la volonté du gouvernement du Québec de participer à la relance de l'économie qui à toutes fins utiles est paralysée depuis la fermeture, en juin dernier, des principales installations de Mines Gaspé, une filiale du groupe Noranda.

La relance économique

Même si la somme est minime, \$22,700, elle permettra de mettre sur pied un comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) destinée aux villes monoindustrielles qui ten-

tent de diversifier leur économie. Ces comités sont le fruit d'une entente fédérale-provinciale et l'annonce du Québec vise évidemment à forcer la main d'Ottawa à verser sa contribution. Dans l'éventualité d'une contribution fédérale, l'enveloppe destinée au démarrage de ce comité pourrait atteindre \$60,000 pour une première année.

À cela, Québec ajoute « qu'il n'est pas exclu que des sommes supplémentaires soient versées à la suite de l'élaboration du plan de travail du comité. »

Ici, les citoyens étaient fiers de

cette annonce puisque cela semble signifier que Québec appuie les divers mouvements pour assurer la survie de Murdochville, un travail commencé depuis plusieurs mois particulièrement depuis l'annonce de la fin des opérations d'extraction du cuivre en juin dernier.

On se rappellera que le ler avril 1987, un incendie dévastait les installations souterraines, un drame qui avait entraîné la mort d'un travailleur et le déclin irréversible de la ville minière née en 1957.

Centre d'interprétation

L'OPDQ avait autorisé cette somme de \$300,000 pour la mise sur pied du centre d'interprétation du cuivre pour ensuite « geler » la subvention au mois de juin 1987.

Maintenant, définitivement autorisé, le centre d'interprétation du cuivre à partir de la première galerie d'extraction (la mine Miller) pourra être construit dès mai prochain. Ce centre donnera accès à l'ancienne mine sur une longueur de 150 mètres.

Le coût total du projet est évalué à un million de dollars.

La participation d'Ottawa est acquise dans ce cas depuis longtemps et s'élève au montant de \$500,000.

Les intervenants du milieu, principalement Mines Gaspé, doivent investir \$267,192.

Pour la saison touristique qui vient, les travaux ne seront pas complétés, affirmait hier le président de cet organisme sans but lucratif, M. Marc Lemieux.

Les visiteurs auront cependant accès à certaines installations existantes.

Si dans un premier temps, le centre aurait une destinée saisonnière, il deviendrait vite accessible toute l'année, affirme le président, faisant allusion au volet éducatif.

Des comptes

Le gouvernement du Québec a profité de cette conférence de presse donnée hier à Murdochville pour faire ses comptes versés au dossier de cette ville.

Selon le député de Gaspé, Québec a chiffré ses interventions à Murdochville: \$2,5 millions depuis avril dernier. ●

L'atmosphère est électrique à la Commission scolaire Chutes-Montmorency

♦ L'atmosphère est plutôt tendue à la Commission scolaire Chutes-Montmorency. Dans une salle bondée de citoyens semblant vouloir suivre de très près l'administration de leur commission, accusations et déclarations à l'emporte-pièce ont fusé lors de la réunion du conseil des commissaires, cette semaine.

par Richard HÉNAULT

Le président Léopold Bouchard a ouvert le bal en faisant le point à la suite de la révélation par LE SOLEIL de l'existence d'une plainte déposée à son endroit auprès de son employeur, le ministère de l'Éducation. Signée par des commissaires, d'ex-commissaires et des cadres de la commission, celle-ci soulignait que M. Bouchard, en occupant la présidence, se trouvait en situation potentielle de conflit d'intérêts. Il a par la suite accepté de quitter son poste au ministère de l'Éducation en attendant de prendre une retraite.

« Je n'ai pas de mots pour exprimer le dégoût et le mépris que j'éprouve à votre endroit », a-t-il déclaré en s'adressant plus parti-

culièrement aux cadres signataires de la lettre. « Vous ressemblez à des mouffettes, a-t-il poursuivi dans le silence le plus total, puisque votre geste est dégradant, malhonnête et anti-professionnel. Je suis en maudit de finir ainsi une carrière de 49 ans à cause d'écoeuranteries de la sorte. C'est de la bien petite politique! »

Le président, qui effectuait un retour à la politique scolaire lors des dernières élections, a assuré que le « coup bas » dont il a été victime ne l'a pas détruit mais plutôt stimulé. Il s'est dit incapable de mentionner les noms des cadres qui ont signé la lettre bien qu'il se doute de leur identité.

Par la suite, M. Bouchard a de nouveau expliqué la décision des commissaires, qui a mis le feu aux poudres. « En décembre, a-t-il relaté, nous avons pris connaissance de l'ampleur du déficit prévu. Nous savions aussi que nous avions trop de cadres à notre emploi, compte tenu de la norme du ministère. Nous avons alors convenu de profiter de départs pour diminuer ce nombre et pour réorganiser notre administration. Quel mal y a-t-il à cela? »

Personne n'a par la suite rea-

gi aux propos de M. Bouchard; pas même les quelques cadres présents. Des citoyens se sont par contre chargés de prendre la relève, notamment en posant des questions sur les démêlés juridiques de la commission scolaire. Il a alors été permis d'apprendre qu'un montant de \$128,000 a été versé en guise de règlement hors cour à un directeur d'école congédié... maintenant commissaire. Quant à la poursuite en dommages et intérêts contre l'animatrice radiophonique Lucille Giguère, c'est un commissaire qui a dû se charger d'en dévoiler le montant: « \$325,000 ou \$350,000 ».

Enfin, pour clore la réunion, une commissaire a demandé au directeur général, M. Michel Lantôt, comment il se fait que le courrier du personnel au centre administratif est ouvert puis annoté par diverses personnes avant d'aboutir sur le bureau du destinataire. « C'est tout à fait normal que j'ouvre le courrier, a répondu M. Lantôt à la surprise de la foule, et c'est bel et bien notre façon de faire, en autant qu'il s'agisse de lettres touchant les dossiers de la commission scolaire. ●

Dans le centre-ville de Québec Laurent Gagnon vend la plupart de ses propriétés

♦ L'homme d'affaires Laurent Gagnon a vendu, hier, une large partie de ses propriétés dans le centre-ville de Québec. En fait, tous les immeubles de Laurent Gagnon Inc. dans et autour du Mail Centre-Ville ont été achetés par Unipro Management Ltd au coût de \$65 millions. Unipro est une société d'investissement immobilier ayant sa place d'affaires à Ottawa.

par Louis-Guy LEMIEUX

Au cours d'une conversation téléphonique, M. Gagnon a révélé qu'il vendait ainsi le quart de ses propriétés à Québec. Selon nos informations, ces liquidités permettraient au constructeur québécois



Le Soleil, Raymond Lavoie
M. Laurent GAGNON.

d'investir davantage dans le développement immobilier de la Grande Place.

Officiellement, Laurent Gagnon présente la transaction financière d'hier comme une association avec Unipro Management qui créera une nouvelle société, le Centre immobilier Saint-Roch Ltée, pour administrer ses immeubles.

M. Gagnon déclare qu'il demeurera, pendant deux ans, administrateur du Centre immobilier Saint-Roch.

Parmi les propriétés qui changent ainsi de main, mentionnons: l'édifice du Syndicat de Québec, l'édifice Paquet-Bonimart, les nou-

velles bâtisses à l'extrémité est du mail et, probablement, le stationnement du Cineplex-Odeon.

M. Gagnon a résumé en ces termes son aventure dans le Mail Centre-Ville: « En 1981, j'ai acheté l'édifice du Syndicat, puis l'édifice Paquet. C'étaient des bâtisses vieillottes qu'il fallait refaire à neuf. Les sceptiques étaient nombreux. Aujourd'hui, je peux dire qu'après avoir rajeuni ce coin, après y avoir ramené des familles, je ramène des investisseurs ».

Le promoteur tient de plus à affirmer que « son implication dans Québec n'est pas terminée ». « Je vais mener à terme tous les projets qui sont en marche », dit-il.



Le Soleil, Gilles Lafond

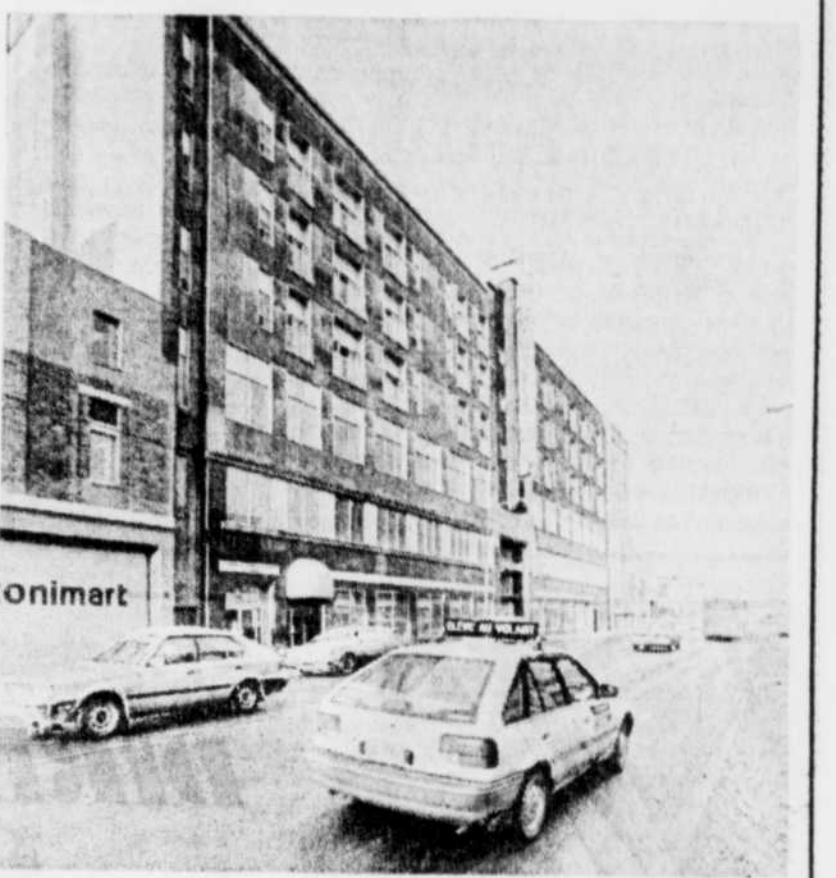
L'édifice du Syndicat de Québec qui a changé de mains, abrite, à l'extrême droite, les bureaux de l'homme d'affaires Laurent Gagnon.

Qui est Unipro?

♦ La société qui a conclu l'entente d'hier avec le promoteur Laurent Gagnon, la Unipro Management Limited, est une entreprise qui a pignon sur rue à Ottawa, au 550, Lang's Road. Enregistrée en 1973 sous la loi de l'Ontario, elle est présidée par M. Carlton Braithwaite, détenteur d'un doctorat en économie.

Unipro Management affichait, en février 1986, un chiffre d'affaires de \$200,000 seulement et employait quelque 25 personnes. La société est engagée dans l'exploitation des bâtiments d'appartements, d'immeubles commerciaux et industriels. Jusqu'à maintenant, elle faisait surtout affaire sur le marché local d'Ottawa, auprès du grand public et d'entreprises commerciales.

Au siège social de Unipro, hier après-midi, on se refusait à tout commentaire sur la transaction, expliquant que tous les porte-parole autorisés de la firme se trouvaient à Québec. L'interlocutrice de la société affirmait toutefois que, dès ce matin, la compagnie tiendrait une conférence de presse dans la capitale fédérale.



Le Soleil, Gilles Lafond

L'édifice Paquet-Bonimart fait également partie de la transaction avec Unipro Management Ltd.



Le Soleil, Gilles Lafond

L'aventure du promoteur Laurent Gagnon, dans le Mail Centre-Ville, a commencé en 1981 avec l'achat de l'édifice du Syndicat, puis de l'immeuble Paquet.

Réunion d'urgence du conseil municipal, aujourd'hui

Charlesbourg: le maire demande une enquête sur le corps policier

♦ Le maire de Charlesbourg, M. Ralph Mercier, a convoqué le conseil municipal, à une réunion d'urgence qui se tiendra, en fin

par Yves THERRIEN

d'après-midi, aujourd'hui, afin de demander à la Commission de police du Québec d'instituer une enquête sur la section des enquêtes criminelles de sa municipalité.

Le maire Mercier a expliqué qu'il veut éclaircir certains points sur le fonctionnement de la section des enquêtes criminelles et le comportement des enquêteurs.

Il a refusé de confirmer les informations du SOLEIL voulant que des agents soient impliqués dans certaines infractions.

Selon le maire, de nombreuses améliorations ont été apportées au

service de police depuis le rapport d'enquête de la Commission de police en 1983. « La commission, ajoute-t-il, affirme dans un rapport, soumis en mars 1986, que 80 pour 100 des recommandations de 1983 avaient été respectées. Le directeur Jacques Marchand a fait un excellent travail pour répondre à ces exigences. » Par contre, les modifications à la section des enquêtes

criminelles n'auraient pas été toutes apportées.

M. Mercier n'était pas en mesure, hier, d'indiquer si la commission tiendrait une enquête publique ou privée et quelle serait la portée de son mandat. Il tient toutefois à faire approuver par le conseil toutes les démarches relatives à l'enquête de façon à éviter d'éventuelles tentatives qui pourraient la faire avorter.



Le Soleil, André Pichette

Le maire de Charlesbourg, M. Ralph Mercier.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Le directeur du service de la protection publique de Charlesbourg, M. Jacques Marchand.

Raymond Côté n'avait pas été informé

Le président de la Fraternité des agents-pompiers se dit étonné

♦ Le président de la Fraternité des policiers-pompiers de Charlesbourg, M. Raymond Côté, s'est dit étonné, hier, d'apprendre que le maire et le directeur de police s'approprièrent à essayer de convaincre le conseil municipal de demander à la Commission de police du Québec d'entreprendre une enquête sur ce corps de protection publique, notamment sur son service des enquêtes criminelles.

par Michel TRUCHON

« C'est la première fois que j'entends parler de cette affaire. Ça n'a rien de surprenant, étant donné que c'est plutôt rare que les autorités consultent la fraternité avant de prendre des décisions. Généralement, la direction du syndicat est

avertie par voie de résolution des choses qui sont entreprises », a dit M. Côté.

Selon lui, si les autorités ont l'intention de demander une enquête, c'est sans doute parce qu'elles ont des motifs de le faire, mais il a ajouté qu'il ne connaissait absolument pas les raisons poussant le maire Ralph Mercier et le directeur Jacques Marchand à essayer de faire la lumière sur le bureau des enquêtes ou sur le service de police en général.

Le président du syndicat des policiers-pompiers ne savait même pas que le directeur du service était concerné par cette demande.

A la demande des autorités municipales, la Commission de police du Québec s'était déjà penchée sur la réorganisation et la structure du service de police de la ville de

Charlesbourg et la Fraternité des policiers-pompiers avait reçu le rapport comme tout le monde au début de 1983.

« À la fraternité, nous sommes toujours les derniers à savoir ce qui se passe », a ajouté le président qui se pose des questions sur les véritables motifs pouvant pousser les autorités à faire une demande d'enquête.

Quand on lui demande s'il existe un malaise au sein du service de police de Charlesbourg, le président du syndicat répond qu'il y a sûrement du mécontentement dans l'air, notamment à la suite des récentes décisions du conseil d'abolir plus d'une demi-douzaine de postes de capitaines pour lesquels des policiers avaient passé des examens et qu'ils avaient obtenus.

« Le concours s'est fait dans

les règles et plusieurs agents ont été promus capitaines, un poste de cadre, mais ces postes ont été abolis. Cinq d'entre eux ont décidé de porter plainte à la Commission de police du Québec », a dit M. Côté.

Le président du syndicat pense également qu'une récente nomination d'un capitaine aux incendies, faite sans concours, est susceptible d'avoir fait des mécontentements.

Il n'écarte pas la possibilité, non plus, d'un malaise au service des enquêtes, à la suite notamment du récent dossier d'une brigadière scolaire qui avait été agressive par une conductrice. Cette histoire qui a fait des vagues a obligé le directeur à faire des déclarations à la radio et le premier enquêteur au dossier s'est vu retirer l'affaire.



Le Soleil, Gilles Lafond

Le président de la Fraternité des policiers de Charlesbourg, M. Raymond Côté (debout), s'est dit étonné d'apprendre qu'on veut demander la tenue d'une enquête sur le corps de protection publique de Charlesbourg.

RÉSEAUX INFORMATIQUES

A:AMI\MARC\FRANCINE>



Aide à la micro-informatique

1173, boul. Charest ouest, suite 250, Québec (Québec)

(418) 681-1054

S'il peut s'établir à Québec Quatre Saisons aimerait avoir ses studios dans le Vieux-Port

♦ S'il obtient la permission de réaliser son projet d'expansion dans la capitale, le réseau de télévision Quatre Saisons préférerait emménager dans le Vieux-Port de Québec.

par Marcel COLLARD

Selon le témoignage de M. Gilles Grégoire, qui agit comme directeur général de la station - si le Conseil de la radio et de la télévision autorise l'implantation du réseau à Québec - l'entreprise aura à choisir entre deux propositions au moins, soit dans le Vieux-Port de Québec ou dans l'édifice de l'ensemble immobilier Quatre-Saisons, à Charlesbourg (aucun lien avec le réseau). Rappelons que le CRTC entendra la requête, le 7 mars, dans un hôtel du centre-ville.

La compagnie a besoin d'une superficie de 25.000 pieds carrés, pour bâtir une organisation comparable à la station concurrente du réseau Pathonic, à Québec. Au départ, M. Grégoire qui pense fonctionner avec 70 employés, parle d'une production d'une douzaine d'heures par semaine. Une cinquantaine d'autres employés s'ajouteront un peu plus tard.

Dans la présentation d'un projet évalué entre \$70 et \$80



M. Gilles Grégoire

millions, que la compagnie Rocois construction propose de réaliser à la Pointe-à-Carcy, l'architecte de Rocois, M. Paul Gauthier, déclarait que la présence d'un studio de télévision pouvait contribuer grandement à maintenir de l'animation dans le Vieux-Port.

Le télédiffuseur aussi se montre très intéressé. M. Grégoire a affirmé qu'en raison de son attrait particulier, le Vieux-Port de Québec était un lieu privilégié, répondant au besoin de visibilité d'une station de télévision. ♦

Pour l'implantation d'une usine d'hydrogène liquide La région de Sept-Îles figure en tête de liste

♦ Sept-Îles est d'ores et déjà perçue comme la région numéro un pour l'implantation d'une usine d'hydrogène liquide comprise dans un projet de \$400 à \$500 millions.

par Marc SAINT-PIERRE

C'est ce qu'a affirmé au SOLEIL le président du Conseil de l'industrie de l'hydrogène, Richard Champagne, hier, de ses bureaux de Montréal.

De source gouvernementale québécoise, le projet comprendrait entre autres une usine, des réservoirs de stockage, des navires-citernes et des équipements de distribution.

« Sept-Îles a été identifiée comme le site le plus propice pour implanter l'usine », a dit M. Champagne au cours d'une interview téléphonique.

« Si tout va selon l'échéancier prévu, la construction de l'usine pourrait débiter dans trois ou quatre ans », a ajouté le président du Conseil de l'industrie de l'hydrogène.

Les points forts de la ville nord-côtière sont notamment son port de Pointe-Noire et la proximité de puissantes lignes de transport d'électricité.

Ces propos font écho à diverses indications publiées hier, par LE SOLEIL, selon lesquelles



M. Richard Champagne, président du Conseil de l'industrie de l'hydrogène.

une usine d'hydrogène liquide serait construite à Sept-Îles à moyen terme. Ces sources avaient souligné qu'il faut envisager à moyen terme la réalisation éventuelle du projet.

De quoi créer au moins une centaine d'emplois si l'usine prendrait forme.

« Des emplois de très haute technologie », a précisé M. Champagne.

La fonction de l'usine projetée serait ni plus ni moins de « mettre de l'électricité en bouteille » pour l'exporter vers Europe, notamment en Allemagne. Ceci, en utilisant la nouvelle technologie de l'hydrolyse de l'eau. « La façon la plus pure et la plus propre d'obtenir de l'hydrogène », a expliqué M. Champagne.

À la recherche d'une énergie non polluante qui prendrait la suite de l'aléatoire nucléaire, les Allemands mettent actuellement en oeuvre le programme d'hydrogène le mieux équilibré en Europe. Ils ont déjà imaginé moult utilisations industrielles pratiques. Reste toutefois à leur faire franchir le stade expérimental.

Au Québec, ce sont une centaine de millions de dollars de projets de recherche relatifs à l'hydrogène qui sont d'ores et déjà enclenchés, soit à Varennes, Bécancour et Shawinigan. À Varennes précisément, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec et Electrolyser exploitent une usine pilote de production d'hydrogène.

Pour ce qui concerne Sept-Îles, M. Champagne a noté que des études de pré-faisabilité ont été menées à bien par trois groupes différents. « C'est faisable », a-t-il précisé.

Pour l'heure, la Communauté économique européenne et le Québec sont à négocier relativement à l'étude de faisabilité comme telle.

Le Québec, nommément son ministère de l'Énergie et des Ressources, est le chef de file dans ce dossier, a indiqué un porte-parole du cabinet du ministre John Ciacia en notant que le gouvernement canadien est évidemment au courant.

« L'étude de faisabilité n'est pas commencée. C'est peut-être une question de mois », a ajouté le porte-parole. Il faudra ensuite compter deux à trois ans pour la compléter à cause de ses importants aspects technologiques, a-t-il précisé.

Une source proche du dossier avait indiqué, mardi, que l'étude de faisabilité pouvait être bouclée en dix-huit mois.

Il demeure qu'elle explorera un domaine très large. L'étude aborderait notamment la question des marchés potentiels et leurs perspectives, analyserait les coûts d'électricité et de la production d'hydrogène, comparerait avec des sources d'énergie conventionnelle, supputerait des mesures de sécurité, etc.

« C'en est au stade préliminaire, mais c'est sérieux », a conclu le porte-parole du cabinet de John Ciacia. ♦

Participez au concours

DIRECTION SUD

avec

LE SOLEIL

À gagner:

10 VOYAGES DOUBLES
à PUNTA CANA EN
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
du 9 au 16 avril 1988

À TOUS NOS ABONNÉS
ET NOUVEAUX ABONNÉS

LES PRIX COMPRENNENT:

- transport par autobus VIP jusqu'à Mirabel (aller-retour)
- transport aller-retour par avion sans escale jusqu'à l'aéroport de Punta Cana
- transferts entre l'hôtel et l'aéroport
- hébergement 7 nuits
- deux repas par jour (déjeuner et souper)
- activités en prime: plongée avec tuba, voile et planche à voile, tennis de jour, etc.

Une valeur totale de
17 610\$

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour être admissible vous devez, au plus tard le 18 mars, être abonné(e) au journal Le Soleil 6 ou 7 jours/semaine. Vos chances de gagner seront déterminées selon votre type d'abonnement, à cette date.

1 CHANCE: abonné hebdomadaire
2 CHANCES: abonné "payé d'avance" 3 mois
3 CHANCES: abonné "payé d'avance" 6 mois
4 CHANCES: abonné "payé d'avance" 12 mois

RÈGLEMENTS:

- Le grand tirage, qui aura lieu le 23 mars 1988 à 17h30, sera précédé d'une sélection: un tirage chaque jour, du lundi au vendredi, entre le 11 janvier et le 18 mars.
- Ce grand tirage final se fera parmi les 50 coupons présélectionnés.
- 1 coupon par enveloppe.
- Les participants ne peuvent gagner qu'un voyage et devront l'effectuer aux dates ci-haut mentionnées (les voyages ne sont ni échangeables ni remboursables).
- Les frais inhérents à la Régie des loteries et courses du Québec ont été payés par Le Soleil.
- Une copie complète des règlements est disponible au journal Le Soleil.

PERSONNES CHOISIES LORS DE LA PRÉSÉLECTION
(Semaine du 25 janvier):

Le 25: Robert Leblanc, de St-Romuald Le 27: Marie-Paule Légaré, de Cap-Rouge
Le 26: Benoît Aubé, de Donnacona Le 28: Pierrette Masse, de Charlesbourg
Le 29: Robert Patenaude, de St-Nicolas

ABONNEZ-VOUS 647-3333
ou 1-800-463-2362 (en région)

CONCOURS "DIRECTION SUD" avec LE SOLEIL

Remplissez ce coupon et retournez-le à
"DIRECTION SUD" LE SOLEIL, C.P. 15 800, Québec G1K 8A8

NOM:

ADRESSE:

TÉL. Rés.: Bur.:

Morgentaler dit oui à des normes sur la pratique de l'avortement

♦ TORONTO (D'après PC) — Le gouvernement fédéral a raison de vouloir présenter une loi qui déterminerait à quel moment de la grossesse une femme peut se faire avorter, a déclaré, mardi, le Dr Henry Morgentaler.

Après l'enregistrement d'un chaud débat télévisé sur la question

de l'avortement, qui sera diffusé demain soir sur le réseau ontarien Global Television Network, le Dr Morgentaler a affirmé qu'il était probablement nécessaire que le gouvernement établisse des normes sur la pratique de l'avortement.

Il a toutefois précisé que la nouvelle loi ne devrait pas restreindre

l'accès des femmes à l'avortement. Une réglementation uniforme est nécessaire, pour mettre un terme au conflit entre les interprétations que chaque province tire du jugement de la Cour suprême du Canada qui a invalidé les dispositions de la loi canadienne sur l'avortement, d'expliquer le Dr Morgentaler. ♦

LIQUIDATION FIN DE SAISON

LOT DE CHAPEAUX RABAIS DE 30%

MANTEAUX SUPER-RABAIS DE 500\$ À 3 000\$

Rat musqué	1 499\$
Renard norvégien	1 699\$
Castor - long poil	1 699\$
Chat sauvage	1 999\$
Loup - Coyote	2 599\$
Pattes de vison	2 899\$
Vison canadien	2 999\$
Loutre naturelle	3 499\$
Vison saphir	3 599\$
Vison - Femelles	4 499\$

ASSORTIMENT DE JAQUETTES Prix à partir de 499\$

PALETOTS POUR HOMMES Prix à partir de 1 799\$

Premont

Les meilleurs spécialistes
125, rue St-Joseph est - 524-3541

Moyenne-Côte-Nord et Anticosti

Des conditions pénibles pour les infirmières

♦ SEPT-ÎLES - Menaces verbales, harcèlement nocturne, voies de fait, tentatives d'étouffement ou d'écrasement, demandes de soins vétérinaires : tels sont les incidents

par Marc SAINT-PIERRE

dont sont victimes plus ou moins régulièrement les infirmières des six dispensaires de la Moyenne-Côte-Nord et d'Anticosti.

« Et c'est seulement la pointe de l'iceberg », a affirmé, hier, Pauline Jean, présidente du Conseil central (CSN) de Sept-Îles.

De retour d'une tournée des dispensaires relevant du Centre de santé Saint-Jean-Eudes, à Havre-Saint-Pierre, la présidente du conseil central a remis aux médias copie d'un mémoire faisant état de diverses constatations. Mémoire

destiné aux autorités du Centre de santé de Havre-Saint-Pierre.

Dans sa tournée des dispensaires de la Moyenne-Côte-Nord et d'Anticosti, Mme Jean était accompagnée de représentants de la Fédération des affaires sociales et du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre de santé du Havre-Saint-Pierre.

Une infirmière en poste au dis-

pensaire de Old Fort, Basse-Côte-Nord, a été assassinée, en 1984. Plus récemment, l'infirmière du dispensaire de Rivière-au-Tonnerre, Moyenne-Côte-Nord, a été victime d'une agression grave.

« Toutes les infirmières ont immédiatement eu à l'esprit un ou des événements dont elles avaient été les victimes, quand nous avons

abordé le sujet », a dit Mme Jean.

Les infirmières des dispensaires travaillent seules; cet isolement exerce une pression morale très forte sur elles. Et le fait d'être seule augmente le risque de leur fonction, bref d'agression, a dit Mme Jean en substance.

« Pas question que se faire agresser fasse partie des conditions de travail des infirmières des dispensaires », a noté Mme Jean.

De l'avis du chef syndical, il faut absolument que l'État assigne deux infirmières par dispensaire. Ceci, pour leur assurer une sécurité minimale dans l'exercice de leurs fonctions. Mais aussi pour leur permettre d'exécuter adéquatement leur travail curatif et préventif.

La CSN avait d'ailleurs déposé une requête en ce sens, devant la Commission Rochon, qui avait siégé sur la Côte-Nord, en mai 1986. Recommandation qui est restée lettre morte jusqu'à présent.

De leur côté, les infirmières des six dispensaires ont formulé diverses suggestions susceptibles d'améliorer leur sécurité, entre autres des sonnettes d'alarme donnant sur l'extérieur, bracelet « Argus », etc. Le Centre de santé n'a pas donné suite à leurs demandes, a constaté Mme Jean.

Mais il y a plus. Le dispensaire

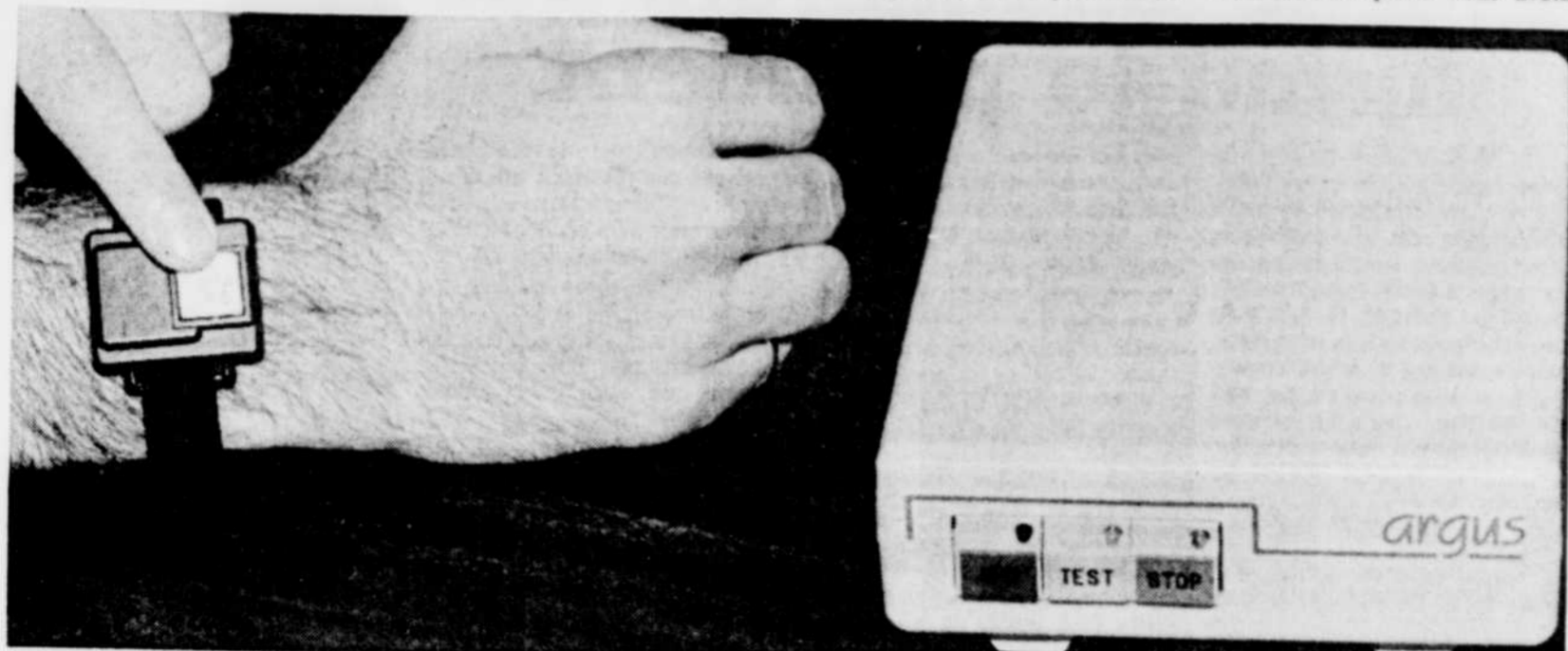
de Rivière-Saint-Jean, implanté au sous-sol d'une maison d'habitation, sans sortie de secours, est une véritable « trappe », a dit Mme Jean. Il est impossible d'y introduire une civière, a-t-elle ajouté.

De l'avis du chef syndical, il y a lieu de déménager ce dispensaire dans un endroit plus accessible et plus sécuritaire.

Les conditions de travail des infirmières des dispensaires se sont détériorées en ceci que l'impôt a maintenant droit de regard sur les allocations dites « bénéfiques nordiques », indique par ailleurs le mémoire de la CSN.

Cerise sur la gâteau : pas de plan de formation adéquat pour le personnel des dispensaires, observe la CSN en proposant un sérieux coup de barre à ce propos.

Au printemps, le Conseil central entreprendra la tournée des dispensaires du Centre de santé de Blanc-Sablon, en Basse-Côte-Nord. ●



Le Soleil, Gilles Lafond

Les infirmières des six dispensaires ont réclamé notamment des bracelets « Argus », un système d'appel d'urgence.

MATELAS
975, 3e Avenue, Limoilou
648-2733
SPÉCIAL
• Mise de côté - Livraison gratuite
• Matelas toutes catégories et qualités, prix à rabais
Le CENTRE du MATELAS CHIROPRAOTIQUE INC.

CENTRE DE SKI STONEHAM

Le PRALINÉ RESTAURANT

Découvrez-y le charme d'une cuisine bien raffinée dans un décor féérique, de neige et de montagnes, une vue spectaculaire et un service courtois.

Votre hôte, Giovanni

Pour réservation: 848-2411

Menu spécial de la Saint-Valentin.

Ski-Stoneham

YWCA QUÉBEC

Andrée Gingras

Madame Shirley Parent, présidente du Conseil d'administration du YWCA de Québec, est heureuse d'annoncer la nomination de Madame Andrée Gingras L.S.Adm. au poste de directrice générale de cet organisme.

Fondé en 1875, le YWCA, organisme à but non lucratif, vise au développement personnel et social de la femme et de son environnement. Il offre des activités à caractère culturel, éducatif et physique ainsi qu'un service complet de résidence.

Ouvert le samedi

SMITH CORONA MODÈLE XL-1000

- Retour et centrage automatiques
- Tabulation programmable
- Correction de mots
- 10 et 12 caractères

299\$ SUPER-SPECIAL 259\$

SMITH CORONA XD 6500

- Retour et centrage automatiques
- Tabulation programmable
- Dictionnaire 140 000 mots
- Caractères gras
- Demi-espaces automatiques
- Épellation automatique
- Mémoire 8 000 BK

449\$

Gamme complète de cassettes à ruban corrigible et multitrappes de série "H" et autres.

JACQUES COUTURIER

1175, BOUL. CHAREST OUEST, QUÉBEC — 687-5121

OUVERT SAMEDI Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 21h; samedi, de 9h30 à 17h

Durant tout le mois chez Granada, super-économies sur tous les appareils Sony.

Petite

Téléviseur Sony miroir noir portatif 14 po.
Prix-réclame du mois Sony 499\$./\$24,95*
par mois
Prix régulier: 599\$.



Téléviseur Sony miroir noir portatif 20 po.
Prix-réclame du mois Sony 599\$./\$28,95*
par mois
Prix régulier: 699\$.



Moyen

Téléviseur Sony miroir noir 21 po.
Prix-réclame du mois Sony 699\$./\$34,95*
par mois
Prix régulier: 749\$.

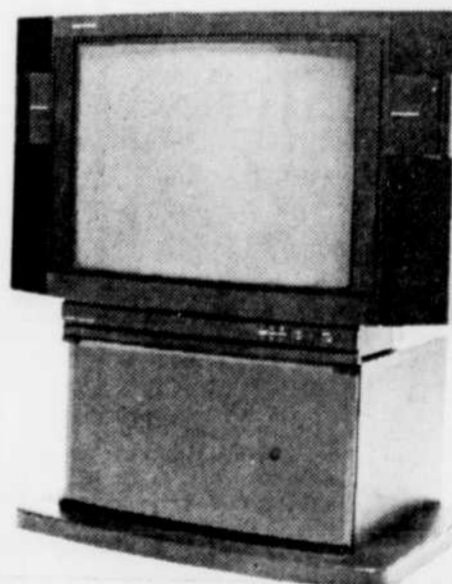


Grande

Téléviseur Sony miroir noir 28 po.
Prix-réclame du mois. 1 299\$./\$49,95*
par mois
Prix régulier: 1 399\$.



Téléviseur Sony miroir noir stéréo haute fidélité 28 po.
Offre du mois Sony: 1 999\$./\$74,95* par mois avec meuble gratuit. (Valeur de 299\$.)



Super-économies avec Sony

C'est le mois Sony dans tous les magasins Granada du Canada, où vous pouvez acheter, louer ou louer à bail l'appareil Sony dont vous rêvez à un prix que vous adorerez.

Un financement extra-ordinaire et flexible

Seule Granada offre les possibilités de paiement les plus flexibles, conçues pour convenir à votre budget et à vos besoins. Il ne tient qu'à vous d'acquérir l'appareil Sony de vos rêves.

La garantie Granada est complète

Seule Granada fournit, lors de l'achat d'un appareil Sony en réclame, le service exclusif Granadacover. Votre garantie personnelle de complète satisfaction.

Venez sans tarder chez Granada et choisissez votre appareil Sony. Il n'y a jamais eu de meilleure occasion. Ni de meilleur choix.

* Basée sur 12 mois.

Appelez Granada dès aujourd'hui pour louer votre ensemble téléviseur/magnétoscope et profiter au maximum des Jeux Olympiques d'hiver de Calgary.

GRANADA
TÉLÉVISEURS - MAGNÉTOSCOPES - CHAINES STÉRÉO - CAMÉSCOPES

405, Charest est
529-8181

Hollywood au Carnaval de Québec

Gratton n'est absolument pas scandalisé

♦ Même si elle a coûté au moins \$75,000 aux contribuables, en plus des \$200,000 investis par le secteur privé, le ministre du Tourisme, M. Michel Gratton, n'est pas de ceux qui ont été scandalisés par la présence de quelques vedettes de Hollywood au Carnaval de Québec. Selon lui, il s'agit d'un « coup promotionnel tout à fait extraordinaire ».

tions à adresser aux organisateurs du Carnaval.

« Une page de publicité dans le magazine *Skiing* coûte au bas mot \$24,000. Par le seul fait qu'on ait mis un hélicoptère à la disposition de ces gens-là, ça va nous rapporter un article de trois pages », a-t-il fait valoir.

Sans parler des retombées touristiques que le Québec peut retirer quand on en parle à des émissions comme *Entertainment Tonight* ou *Good Morning America*.

« Sinon on devra se passer d'équipements comme le Mont Sainte-Anne, parce que ce sont en partie des gens de l'extérieur qui nous per-

mettent d'avoir des équipements comme ceux-là », a ajouté le ministre.

M. Gratton estime qu'en exagérant à peine, on peut évaluer que des événements comme la venue des vedettes de Hollywood rapportent presque autant que les \$12 millions que le Québec consacre, cha-

que année, à la publicité touristique.

Fonds publics

Plus de \$75,000 de fonds publics ont été investis dans ce spectacle hollywoodien. Ottawa et Québec ont contribué pour \$30,000 chacun dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale sur le développement touristique. Québec a également

versé \$10,000 pour une réception au Mont-Sainte-Anne, \$4,000 pour l'hélicoptère mis à la disposition du magazine *Skiing*, sans compter d'autres « petites dépenses ».

Au total, la participation du Québec à l'organisation du Carnaval s'élève à \$370,000, comme en 1987. ●

par Michel DAVID

« Même si ça avait coûté \$500,000, c'est encore un bon placement », a-t-il déclaré, hier, se disant surpris des réactions négatives suscitées par le passage de *Team Celebrity*.

Faisant allusion au titre « \$200,000 pour voir Hollywood », qui coiffait un article dans LE SOLEIL de mardi M. Gratton a expliqué que « ce n'est pas \$200,000 pour Hollywood, c'est \$200,000 pour faire connaître le Carnaval de Québec et positionner le Québec comme destination durant les mois d'hiver auprès d'un marché de plusieurs millions de personnes aux États-Unis ».

En fait, « c'est probablement beaucoup plus de \$200,000 qui ont été dépensés », si on inclut la participation du secteur privé, estime M. Gratton qui n'avait que des félicita-

SAQ: les prix ne diminueront pas de sitôt, affirme le président

♦ A moins que le ministre des Finances du Québec ne renonce aux dividendes générés par la Société des alcools et qu'il ne hausse les impôts dans le but de récupérer le manque à gagner ou à moins que le dollar canadien ne consolide sa position par rapport aux monnaies européennes, le prix des vins et spiritueux ne diminuera pas. Que les consommateurs québécois se le disent!

par Gilles ANGERS

C'est ce qui ressort d'une conférence donnée, hier, par le président de la Société des alcools du Québec (SAQ), M. Jocelyn Tremblay, devant les membres de la Chambre de commerce de Sainte-Foy.

Et l'application de l'entente de libre-échange, au dire de M. Tremblay, ne changera absolument rien à cet état de choses. « Le Québec ne risque pas d'être envahi par les vins américains aux prix en vigueur aux États-Unis puisque l'entente de libre-échange prévoit le respect des taux de taxation, d'un côté comme de l'autre de la frontière. Les vins d'importation américaine seraient taxés suivant nos taux et vice versa », a ensuite confié au SOLEIL, M. Tremblay.

Un choix social

Le président de la SAQ n'en reconnaît pas moins qu'il est possible, dans la plupart des États américains, d'acheter des vins et des spiritueux dont le prix est deux fois moindre que le nôtre. Et ce, même

dans les 18 États qui, comme la SAQ, exercent un monopole dans le commerce des boissons alcooliques.

« Si la différence de prix est si significative, poursuit M. Tremblay, c'est par choix social. Ce n'est surtout pas en raison du statut de monopole de la SAQ. C'est parce que le Québec et les autres provinces du Canada ont choisi de faire des vins et spiritueux un champ de taxation privilégié, qui, incidemment, rapportera au Québec, cette année, plus de \$400 millions. »

Par ailleurs, le président de la SAQ soutient que, depuis 65 ans, le consommateur dépense toujours le même pourcentage de ses revenus en vins et spiritueux.

« Aussi, la vente des vins au rabais - d'ailleurs interdite par la loi -

ne ferait pas croître la part du revenu des contribuables, affectée à l'achat de vins et spiritueux, et ne pourrait engendrer aucune augmentation des profits », insiste-t-il.

Et M. Tremblay de rappeler aux détracteurs de la SAQ que le prix des vins et spiritueux au Québec croît à peu près au même rythme que celui des produits alimentaires.

Selon M. Tremblay, un panier de provisions de \$100 en 1981 coûtait, en décembre 1987, un peu plus de \$141, tandis qu'un échantillon de vins et spiritueux les plus populaires coûtait \$157 en 1987 en comparaison de \$100, en 1981.

Dans l'industrie du vêtement, explique le PDG de la SAQ, un article est souvent vendu jusqu'à sept



Le Soleil, Raymond Lavigne
M. Jocelyn Tremblay, président de la Société des alcools

fois son prix coûtant. « Ce que la Société des alcools ne fait jamais », plaide-t-il.

Le président de la SAQ donne comme exemple une bouteille de Mouton Cadet dont le prix au détail est présentement de \$11,20: \$3,87 sont versés au fabricant et au transporteur, 99 cents au gouvernement du Canada, \$5,43 englobent les frais d'exploitation et les dividendes au gouvernement du Québec et 92 cents sont affectés à la taxe de vente.

M. Tremblay informe que les frais d'exploitation de la SAQ comme importateur, grossiste et détaillant représentent 16,9 pour 100 de son chiffre d'affaires, évalué à \$1,1 milliard. Cependant que les profits versés au ministre des Finances du Québec représentent, eux, 38 pour 100.

Pour l'instant, c'est à la faiblesse du dollar canadien et aux fluctuations à la hausse de certaines devises européennes que sont principalement attribuables les augmentations de prix des vins et spiritueux.

M. Tremblay rappelle, enfin, que l'un des mandats confiés à la SAQ est de protéger l'avoir et les revenus du gouvernement du Québec. ●

Les hôpitaux réclament le retrait des trimotos

♦ L'Association des hôpitaux du Québec réclame la cessation immédiate de la vente des trimotos, au pays, les jugeant trop dangereux.

par Robert FLEURY

L'Association des hôpitaux du Québec réclame l'arrêt immédiat de la vente des véhicules tout-terrain (VTT) à trois roues, désignés communément sous l'appellation de « trimotos », les jugeant trop dangereux pour continuer d'être commercialisés au Canada.

Cette prise de position survient la veille de la rencontre des ministres des Transports provinciaux, à Toronto, qui doivent entre autres examiner la situation de ces véhicules, vendredi. Un moratoire volontaire auquel ont souscrit tous les fabricants de véhicules tout-terrain, des Japonais pour la plupart, interdit la vente de ces « trois-roues » dans le territoire des États-Unis. La situation doit être réévaluée prochainement, mais on croit que l'interdiction demeurera définitive.

On soupçonne les fabricants japonais de procéder à la liquidation de leurs modèles invendus en les écoulant sur le marché canadien où la vente est encore permise. Or l'Association des hôpitaux considère les « trimotos » comme étant les plus dangereux des véhicules tout-terrain, ceux qui sont les plus instables et qui occasionnent le plus de renversements et de blessures.

Depuis hier, le gouvernement québécois a mis en vigueur une nouvelle réglementation qui fixe entre autres à 14 ans la conduite des VTT et oblige au port du casque et de bottes appropriées à la pratique de ce sport. Mais la vente de véhicules est de compétence fédérale. ●

Prenez ce 5\$... et une journée de congé!

Au centre de ski Stoneham, si, du lundi au jeudi, vous achetez votre billet de ski avant 13h30, nous vous remettrons un bon d'achat* vous donnant droit à un rabais de 5 \$:

- sur tout achat ou service à une des boutiques du centre de ski;
- sur les cours de ski;
- sur la location de l'équipement;
- sur tout achat au bar ou à un des trois restaurants.

* Ce bon d'achat de 5 \$ est valable le jour de l'achat du billet seulement et ne peut servir pour l'achat d'un billet de ski.

Ski Stoneham
Tél.: (418) 848-2411



Conditions de ski: (418) 848-2415

LE BAIN DE NEIGE '88

UNE ACTIVITÉ DU CARNAVAL DE QUÉBEC!

ASSISTEZ
à cet événement
unique
SAMEDI 13 FÉVRIER
Place du Palais
à midi.

ÉCOUTEZ
l'émission spéciale
comme si vous y étiez!

DÈS 11h30
à

CJRP 1060
RADIO AM

LE SOLEIL

Shaklee



VIVEZ une
expérience
inoubliable!

50 personnes sélectionnées
braveront le froid pour prendre un
véritable bain de neige en com-
pagnie du Dr Roland Albert,
animateur de l'émission "Vivre en
santé".

Plus de 6000 spectateurs à la descente aux flambeaux

Le 34e Carnaval d'hiver de Québec, qui n'a jamais soulevé autant de commentaires et suscité autant de conversations, depuis son ouverture lors du couronnement de la reine Isabelle, il y a une semaine exactement, est maintenant entré dans la deuxième phase de ses activités, de loin la plus époustouflante! A noter que le président Jean Beaupré doit informer les médias cet après-midi, sur certains à-côtés de la visite des célébrités et la remise d'un chèque important à la Fondation Réves d'enfants.

par François ROY

D'autre part, les neuf figures de descentes aux flambeaux ont ravi plus de 6.000 spectateurs hier, au centre de ski Le Relais, exécutées admirablement par une centaine d'habiles skieurs et skieuses, avec un temps idéal. En pleine euphorie, Bonhomme Carnaval sautillait de

vant la foule, donnant le ton à la reine et sa cour. Par ailleurs, c'est aujourd'hui, de 8h à 22h, que s'amorce le 29e Tournoi international de hockey pee wee au Colisée.

Quant aux amateurs de jeux, ils seront en habits de ville ce soir au Centre municipal des congrès, où à 20h30 s'ouvrira le Super Casino royal. Une minute après 23 heures, on procédera au tirage du condoleil de Floride ou du Mont Sainte-Anne, un choix de \$100.000 pour «la» personne chanceuse. L'entrée est gratuite pour les détenteurs de billets du tirage dans cette vaste salle, transformée en salons style Las Vegas, avec plein de jeux de hasard avec jetons.

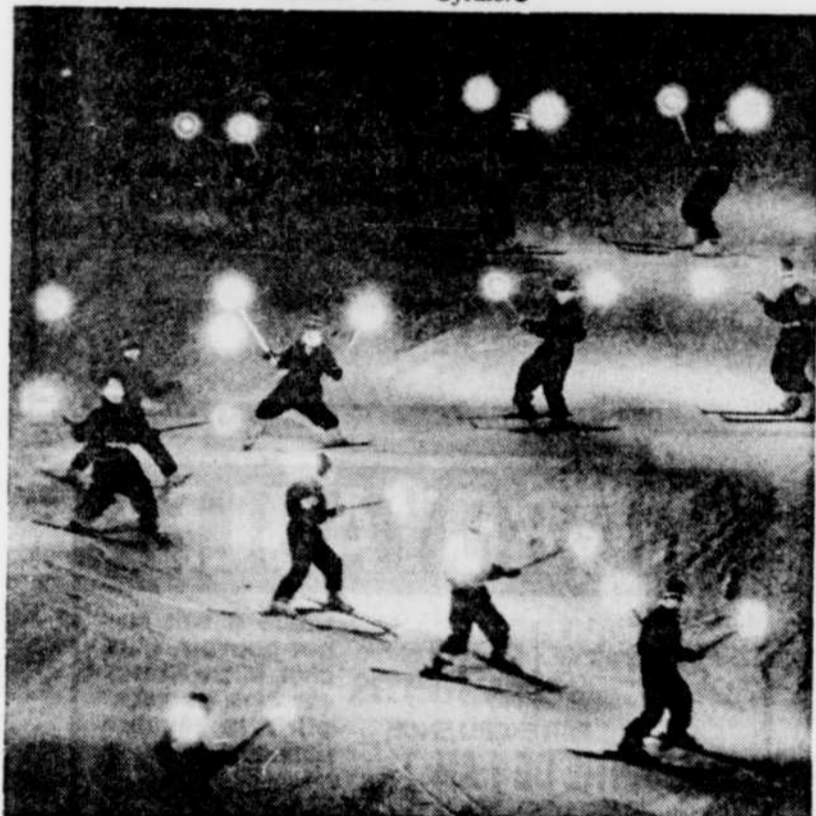
Le Tournoi nord-américain de hockey se poursuit entre 18h et 24h pour une sixième journée, au Patinoirdrome de Sainte-Foy tandis qu'un bonspiel de curling du Carnaval commence à 19h, au club Jacques-Cartier du boulevard Saint-Cyrille.



On prépare la «montagne» en ville

Bien des automobilistes se sont demandé, hier après-midi, pourquoi deux énormes canons à neige soufflaient leur gelée blanche, en bordure ouest de la côte Saint-Sacrement. C'est pour la transformer en pente de ski où, samedi, de 10h à 15h, à l'occasion du Carnaval, se dérouleront des courses de toutes catégories, du ski acrobatique et de l'animation par Skibec Alpin, épaulé par Excellence Sport et la station Stoneham. Empruntées à cette dernière, les machines accumuleront un gros monticule de neige qu'on transportera, tard vendredi soir, pour faire un bon fond dans toute la côte fermée, bien sûr, à la circulation. Ensuite, les appareils pourront être installés à mi-côte, afin de continuer l'enneigement toute la nuit.

Le Soleil, Jacques Deschênes



Le Soleil, René Mathieu

Étincelantes descentes aux flambeaux

Le ciel clair par un temps froid bien supportable, a suscité une plus nombreuse participation du public hier aux féériques descentes aux flambeaux du Carnaval, qui couronnaient une journée ensoleillée de ski familial au centre Le Relais de Lac-Beauport. Évaluée à plus de 6.000 spectateurs, dont beaucoup de jeunes, la foule s'est laissée emporter par l'euphorie des dizaines de porteurs de flammes qui ont exécuté neuf figures, dont La Bamba très applaudie, en dévalant la pente, au ravissement du Bonhomme Carnaval, de la reine Isabelle et ses duchesses, revigorées par le bon air de la montagne. Peu après, dans une bruyante apothéose de couleurs éclatées, les pièces pyrotechniques ont couronné cette soirée carnavalesque.

Commission scolaire

des **D**écouvreurs

INSCRIPTION OBLIGATOIRE DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1988-1989

DOIVENT S'INSCRIRE OBLIGATOIREMENT AVANT LE 1er MARS, TOUS LES ÉLÈVES:

1. qui fréquenteront une classe de maternelle en septembre 1988. L'enfant doit être né avant le 1er octobre 1983. Les parents doivent se présenter à l'école de leur quartier avec l'original d'un certificat de naissance.
2. qui fréquenteront une classe de 1re à la 6e année en septembre 1988. L'enfant doit être né avant le 1er octobre 1982. Pour les élèves qui fréquentent déjà une école de la Commission scolaire, l'inscription se fera par l'intermédiaire des élèves qui remettront à leurs parents un formulaire officiel à être complété et retourné à l'école. Les nouveaux résidents sont priés de se présenter à l'école de leur quartier.
3. qui fréquenteront une école de niveau secondaire en septembre 1988. Les élèves qui fréquentent déjà l'école secondaire de Rochebelle ou l'école secondaire Les Compagnons-de-Cartier s'inscrivent à leurs écoles respectives. Les élèves de 6e année qui fréquentent une école de la Commission recevront le formulaire d'inscription à leur école. Les nouveaux résidents sont priés de se présenter à l'école située sur le territoire de leur lieu de résidence.

Pour les écoles primaires de Sillery, Sainte-Foy, Cap-Rouge et Saint-Augustin:

Saint-Denis (pour Notre-Dame-de-Foy) 652-2104	Les Bocages 652-2186
Notre-Dame-de-Foy 652-2101	Bonne-Entente 652-2173
Sainte-Genève 652-2184	L'Arbrisseau 652-2178
Filteau 652-2183	Saint-Exupéry 652-2179
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur 652-2177	Marguerite d'Youville 652-2176
Saint-Mathieu 652-2180	Saint-Charles-Garnier (pour St-Michel) 652-2102
Saint-Louis-de-France 652-2171	Du Buisson (pour St-Michel) 652-2100
Saint-Yves 652-2105	Marguerite-Bourgeois 652-2950
Saint-Thomas-D'Aquin 652-2103	De La Salle 878-2155
Novatrice Nérée-Tremblay 652-2107	Madeleine Bergeron 652-2181
Saint-Vincent (école anglaise) 652-2106	

Pour les écoles secondaires:

De Rochebelle 656-6860 Les Compagnons-de-Cartier 652-2170

Pour tout renseignement supplémentaire: Les Services éducatifs (652-2135).

Pierre R. Tremblay
Secrétaire général

Des valeurs assurées chez Peoples



Épargnez 500\$

Solitaire à diamant d'un carat. Maintenant seulement 2 995\$*

Peoples vous offre présentement des aubaines sans précédent sur une superbe collection de bagues à diamants solitaires. C'est le moment de choisir ce cadeau éternel que vous rêvez d'offrir à la femme de votre vie... après tout, la St-Valentin n'est pas loin!

<p>Épargnez 100\$ 1/5 (0,20) carat. Maintenant 499\$</p>	<p>Épargnez 150\$ 1/3 (0,33) carat. Maintenant 749\$</p>	<p>Épargnez 200\$ 1/2 (0,50) carat. Maintenant 1 399\$</p>
---	---	---

PETITS EXTRAS DE LA ST-VALENTIN. Pour l'homme ou la femme qui fait battre votre coeur, Peoples offre tout un choix de cadeaux bien pensés à partir de seulement 16,95\$.

RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOS CONDITIONS BUDGÉTAIRES PRATIQUES OU SUR LE PORTE-BONHEUR, NOTRE PLAN EXCLUSIF DE MISE DE CÔTE.

les bijoutiers **PEOPLES** Au coeur de notre vie

*Les prix peuvent varier selon le poids et la dimension des diamants. Le choix peut varier selon les magasins.

LE PORTE-BONHEUR
UN PLAN EXCLUSIF DE MISE DE CÔTE
TOUS LES DÉTAILS EN MAGASIN

GRANBY
Les Galeries de Granby
LAVAL
Centre Laval
Le Carrefour Laval

QUÉBEC
Les Galeries Chagnon/Léves
Les Galeries de la Capitale/Québec
Place Fleur de Lys
Place Ste-Foy

RÉGION DE MONTRÉAL
Centre Rockland
Fairview Pointe-Clair
Les Galeries d'Anjou
Place LaSalle
Place Alexis Nihon

SHAWINIGAN
Place de la Mauricie
SHERBROOKE
Carrefour de l'Estrie

VILLE ST-LAURENT
Place Verte

Projet Radisson-Nicolet-des-Cantons.

Hydro-Québec remet l'adoption de la proposition de Ciccica

Hydro-Québec a imposé un nouveau délai à l'adoption de la recommandation personnelle du ministre John Ciccica, pour en venir à une entente avec le groupe Contestension.

par Michel CORBEIL

Hier, une porte-parole de la société d'État a indiqué que le conseil d'administration a remis au 24 février sa décision concernant l'entente parrainée par M. Ciccica. En conférence de presse, le 29 janvier le PDG d'Hydro, M. Guy Coulombe, avait avancé qu'une réponse serait rendue, le 8 février, à la proposition du ministre Ciccica (Énergie et des Ressources).

M. Ciccica énonçait, dans une missive, les avenues pour un règle-

ment hors cour avec le groupe de citoyens qui conteste le projet Radisson-Nicolet-des-Cantons. Cela incluait des propositions d'indemnisation avec le groupe et certains de ses membres, dont Mme Micheline Beauchemin, propositions dont les montants « ont fait l'objet d'une évaluation réalisée par des firmes québécoises reconnues », écrivait M. Ciccica.

En échange de quoi, poursuivait-il, le regroupement laisserait tomber ses poursuites devant les tribunaux. Le conseil d'administration d'Hydro semble cependant croire que l'entente suggérée par le ministre soit parfaitement limpide.

Remettre Québec à sa place

Le procureur de Contestension, Me Guy Bertrand, n'a pas caché son agacement devant ce délai. « Est-ce

que cela veut dire que l'opinion du ministre n'est pas suivie? Qu'Hydro veut remettre le gouvernement à sa place? »

« Après avoir négocié d'arrache-pied avec le gouvernement, il faudrait recommencer avec Hydro. C'est ça que je ne comprends pas. Pourtant, nous avons cru qu'Hydro avait fumé le calumet de la paix, lors de la conférence de presse. »

Depuis cette date, Contestension a reçu la visite « des mandataires d'Hydro, pour vérifier les expertises de l'entente. Ils ne la contestent pas, mais ils posent beaucoup de questions. » Pourtant, a lancé l'avocat, les vérificateurs qui ont examiné l'offre acceptée par M. Ciccica sont de la firme Samson Bélaïr, le même que celle d'Hydro.



John CIACCIA

Affaire Masse Joseph Gorman devra témoigner à nouveau

OTTAWA (PC) — Le comité parlementaire des élections a pris la décision, hier, de convoquer une nouvelle fois devant lui l'ex-commissaire aux élections, M. Joseph Gorman, pour lui faire apporter des précisions sur son témoignage antérieur.

eut fait enquête sur les dépenses électorales du ministre.

L'une des lettres, adressée à M. Masse directement, disait qu'aucune accusation ne serait portée, en dépit du fait qu'il avait violé la loi électorale.

L'un des membres du comité, le député conservateur John Bosley, a précisé qu'on demandera à M. Gorman de prouver que le ministre de l'Énergie Marcel Masse a violé la loi électorale, en 1984, ou de retirer ses allégations à cet effet.

Dans l'autre lettre, adressée au commissaire Robert Simmonds, de la GRC, M. Gorman notait que M. Masse avait conseillé à la firme d'ingénieurs Lavallin de violer la loi en remboursant les dépenses encourues par Mme Marthe Lefebvre (\$2.235.68) au cours de la campagne.

Les allégations sont contenues dans deux lettres écrites par M. Gorman, en 1985, après que la police

Mme Lefebvre fait actuellement face à des accusations au sujet de cette affaire.

Gucci en coloris

À votre choix. Rouge. Jaune. Vert. Bleu. Violet. Douze portées interchangeables pour cette montre bracelet Gucci. Bracelet de ton or. Quartz suisse. \$375

- garantie Birks 2 ans • remplacement gratuit de la pile • centres de service dans les grandes villes • personnel qualifié

BIRKS

Je t'aime

Trois mots... Et le coeur bat un peu plus vite. À la St-Valentin, révélez vos sentiments les plus profonds. Offrez-lui un coeur de diamants et d'or 14 ct. De l'atelier de joaillerie Birks.

Notre cadeau: Deux morceaux de chocolat parisien dans un emballage de fantaisie... Le complément de votre pacte d'amour.

BIRKS

2 500 \$
495 \$
225 \$

LA LAURENTIENNE MUTUELLE D'ASSURANCE

Assemblée générale annuelle des membres

AVIS est par la présente donné que l'assemblée générale annuelle des membres de La Laurentienne, mutuelle d'Assurance, se tiendra le jeudi 25 février 1988 à 16h, à l'hôtel Hilton International Québec, 3, Place Québec, salle Porte du Palais, à Québec.

Le but de l'assemblée générale annuelle est:

- de recevoir les états financiers, ainsi que le rapport des vérificateurs;
- de procéder à l'élection des administrateurs;
- de nommer les vérificateurs; et
- de discuter toutes questions qui peuvent être soumises à l'assemblée.

Le secrétaire, Yves Le May

Québec, le 8 février 1988

INCROYABLE!

LE CENTRE **ZENITH data systems** PAR EXCELLENCE

GARANTIE DE 1 AN

Grâce à son super-pouvoir d'achat, Micro Sélect est fier de vous offrir le révolutionnaire

Z-183-92

- Processeur 8 MHz
- 640 K
- 1 disque 3 1/2 pouces de 720 K
- 1 disque dur 10 MB
- Sortie RGB
- Sortie en parallèle et en série
- Ecran de 10.5 pouces en diagonale
- Batterie
- DOS 3.2

pour la modique somme de: **\$3 245** ou 119\$/mois + taxe*

Prix de détail proposé: \$4 995
*location-achat sur 36 mois

Centre d'ordinateurs MICRO SELECT inc.

6780, 1re Avenue pièce 150, Charlesbourg 622-9000
1415, boul. Charest ouest Québec 527-9000

Carnavalesque: pour un défilé bien au chaud!

PARKA D'HIVER

Profitez de notre vente annuelle, plusieurs modèles offerts à des réductions allant jusqu'à **20%**

COTON OUATÉ

50% polyester et 50% coton, chandail ou pantalon. Couleurs: marine, noir, blanc. Grandeurs: P à XL.

12 99\$

BAS DE LAINE

80% laine et 20% nylon. Très résistants. Couleur: gris. Grandeurs pour toute la famille.

3 99\$

GOURDE EN CUIR

Doublée de latex, souple et pratique, sert pour toutes sortes de liquides. Format 1 litre

3 99\$

TUQUE BLANCHE

Modèle style marin, convenant à tous. Une seule grandeur.

1 99\$

PASSE-MONTAGNE EN DUVET

Intérieur doublé en duvet, extérieur en nylon. Couleur: royal. Une seule grandeur.

21 99\$

BOTTES MUKLUK

Haut en nylon gris, pied en caoutchouc avec feutre très chaud pour les parades d'hiver. Pointures 6 à 12 adultes. Valeur de 34,99\$

SPECIAL 27 99\$

MITAINES POLAIRES

Mitaines de cuir avec doublure en laine et simili-fourrure blanche sur les doigts. Grandeurs variées pour adultes et enfants.

21 99\$ et plus

COUVERTURE DE LAINE

Mélange de laine et autres fibres, variété de couleurs.

14 99\$ et plus

SOUS-VÊTEMENTS LIFA

Fabriqués à partir de polypropylène. Chandail ou pantalon. Couleur: marine. Grandeurs pour adultes. Aucun autre sous-vêtement ne vous garde aussi sec.

24 99\$

SURPLUS DUPONT

465, RUE DU PONT (face au Cinéma Odéon) 529-0941

CARREFOUR LES SAULES 5150, de l'Ornière 871-9568

PLACE LAURIER Village Normand 656-0905

GRATUIT 2 heures de stationnement pour notre succursale de la rue du Pont

Nous acceptons vos chèques personnels

Les illustrations sont à titre indicatif seulement. Les textes prévalent en tout temps

5 ans EN AFFAIRES!

EPSON® EQUITY I+

- 8088-1 10 MHz
- 640 ko
- 2 lecteurs 360 ko
- Ports série / parallèle / horloge
- Clavier étendu type AVT
- MS - DOS 3.2
- G-W-Basic

1795.\$

AJOUTEZ 95.\$ SEULEMENT ET OBTENEZ :

- 1 carte monochrome
- 1 écran haute résolution T.T.L.
- 1 imprimante EPSON LX-800
- 1 câble d'imprimante

3200, Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy 651-1882

Sans frais: **1-800-463-5285**

31 accusations de fraude

♦ Trente-et-un chefs d'accusation de fraude, pour une valeur totale de \$2,785, ont été portés contre Bertrand Levesque, de Pointe-au-Père, propriétaire de la compagnie Les Extincteurs BL Enr. L'accusé a été libéré sur cautionnement, hier, par le juge Charles-B. Quimper, mais il doit revenir au palais de justice de Rimouski, demain, pour connaître la date de son enquête préliminaire.

Le prévenu qui est âgé de 41 ans est soupçonné d'escroqueries aux dépens de 22 citoyens de Rimouski et de neuf autres domiciliés dans la région.

Les dénonciations précisent que l'accusé a facturé des services non rendus. M. Levesque devait effectuer l'essai hydrostatique des extincteurs, ce qu'il aurait omis de faire. Un expert précise que si la pression dans un extincteur devient trop forte ou si l'extincteur lui-même devient défectueux, il y a danger d'explosion.

Vol à Montmagny: 3 ans

♦ Les deux auteurs du vol qualifié de \$36,000, commis en juin 1985, à la Coop de Montmagny, ont écoupé de trois ans de pénitencier, mardi, au palais de justice de cette ville.

René Coulombe et Denis Têtu, tous deux âgés de 27 ans et demeurant à Montmagny, ont décidé d'avouer leur culpabilité au moment de subir leur enquête sur cautionnement.

Le juge Narcisse Proulx leur a imposé deux ans de détention pour le vol et il a ajouté un an pour avoir utilisé une arme à feu lors d'un crime. L'un des accusés avait été retracé à Toronto, en fin de semaine, et que l'autre avait été arrêté, vendredi dernier, à la suite de l'enquête menée par la police de Montmagny avec la collaboration de la SQ.

Épilogue d'une saisie

♦ La saisie de machines à jeux automatiques, dans la région de Rimouski, par la Sûreté du Québec, en juin dernier, a eu son épilogue au palais de justice de cette ville.

La SQ à Rimouski a fait savoir que tous les accusés avaient avoué leur culpabilité devant le juge Charles-B. Quimper. Le propriétaire de chaque établissement où des appareils ont été saisis a dû payer une amende de \$300.

Les deux compagnies à qui appartenaient les machines y ont goûté en écoupant de fortes amendes, en plus de voir tous les appareils confisqués, environ 65 à \$2,500 chacun.

Marcel Huard a été condamné à des amendes s'élevant à \$15,000. Normand Frenette Amusement a, pour sa part, écoupé de deux amendes, l'une de \$8,000 et l'autre de \$13,000.

Condamnée à 15 mois

♦ Une jeune femme de Les Méchins, dans la circonscription de Matane, a été condamnée à 15 mois de prison, au palais de justice de Rimouski. Francine Dion, âgée de 33 ans, venait de reconnaître sa culpabilité aux accusations de trafic et de possession de haschisch dans un but de trafic.

En rendant sa sentence, le juge Charles-B. Quimper a tenu compte du fait que l'accusée avait été condamnée, en novembre, pour une affaire de stupéfiants et qu'elle avait écoupé d'une amende, en plus de travaux communautaires qui n'ont pas encore été exécutés.

La présumée agresseur d'une brigadière en cour

♦ La jeune femme qui a présumément agressé une brigadière scolaire de Charlesbourg, le 28 janvier, a comparu au palais de justice de Québec, hier.

textes de Lucien LATULIPPE

Martine Miville-Deschênes, âgée de 30 ans et sans adresse fixe, a été accusée de vol qualifié dans un dépanneur, en mars 1987, et de voie de fait sur Mme Germaine Laflamme, la brigadière. Elle doit revenir en cour, aujourd'hui, pour son enquête sur cautionnement.

La suspecte, qui s'était réfugiée à Montréal, a communiqué avec la police de Charlesbourg, mardi, par l'entremise de son avocat, et ce dernier l'accompagnait lorsqu'elle s'est présentée au poste, hier.

L'incident relativement à la brigadière scolaire s'est déroulé au croisement de la 4e Avenue et de la 47e Rue (Est), vers 8h du matin. Mme Laflamme traversait la rue en brandissant la pancarte sur laquelle est écrit « Arrêt ». Une auto a croisé la rue quand même et s'est immobilisée non loin de là.

La conductrice est descendue, et Mme Laflamme s'est approchée pour lui dire qu'elle aurait dû attendre que les enfants soient traversés avant de passer. La première aurait alors tempêté et lui aurait porté un coup au visage.

L'enquête pour cette présumée agression devait révéler que la suspecte était déjà recherchée sur mandat relativement à un vol avec violence commis dans un dépanneur de Charlesbourg, en mars 1987. ♦

Mort dans une cellule

Anomalies à la prison de Sept-Îles, révèle une enquête

♦ Quelques anomalies ont été révélées, hier, lors de l'enquête pour établir les circonstances de la mort par asphyxie de Mme Anne-Marie Levesque au cours d'un incendie à la prison de Sept-Îles, le 1er mai 1987.

Le notaire Cyrille Delage, du Commissariat des incendies du Québec, agissant comme coroner ad hoc. Selon la nouvelle loi des coroners, il n'avait aucun verdict à rendre, mais il fera connaître ses recommandations dans quelques semaines. Me Reynold Tremblay, de Baie-Comeau, représentait la Couronne.

La prison de Sept-Îles est située au sous-sol du palais de justice. Le feu qui devait coûter la vie à cette femme de 55 ans a pris naissance dans la cellule capitonnée où elle était détenue en attendant la suite des procédures judiciaires prises contre elle. Le 28 avril, Mme Levesque avait été accusée de deux tenta-

tives de meurtre et d'avoir utilisé un fusil de calibre 410 lors d'un crime. La prévenue en cause

Selon les témoignages entendus, il semble plus que probable que c'est Mme Levesque qui a mis le feu dans sa cellule. Il a été établi qu'elle n'avait pas été fouillée selon les règles d'usage et que, par erreur, la porte de sa cellule n'avait pas été verrouillée, ce qui explique que la prisonnière avait été trouvée inanimée à quelque 10 mètres de sa cellule.

Les gardiens ont eu le temps de libérer les dix autres détenus. Mais

il y avait tellement de fumée dans la prison que les pompiers ont mis près de 40 minutes pour s'approcher du cachot où avait été enfermée Mme Levesque.

Cette dernière avait été arrêtée à la suite d'un coup de feu tiré à travers une fenêtre du 873, rue Dequien, vers 23h30, le 27 avril. Audrey Perri, âgée de 20 ans, et Ghislain Gauthier, du même âge, avaient été blessés par des plombs provenant de la même balle. Gérard Filion, l'époux de l'accusée, et sa fille Lise étaient là également, mais ils n'avaient pas été touchés. ♦

Restaurant détruit par le feu à Val-Alain

♦ Le restaurant RCL Enr. a été détruit par le feu, hier, à Val-Alain, dans Lotbinière. Son propriétaire, M. Ronald Corbeil, demeurerait à l'étage avec sa famille et il a tout perdu. Les pertes sont estimées à \$100,000.

Il était 2h de la nuit lorsqu'un détecteur de fumée s'est déclenché. L'incendie qui semble avoir pris naissance dans la cuisine du restaurant s'est propagé rapidement.

Selon la Sûreté du Québec, M. et Mme Corbeil et leurs trois enfants ont dû faire vite pour s'échapper, et c'est en vêtements de nuit qu'ils se sont trouvés dehors, par un froid de plusieurs degrés sous zéro.

Les pompiers volontaires de cette municipalité sont accourus. Le bâtiment de deux étages, mesurant quelque 10 mètres sur 15, était déjà tout en feu, et rien n'a pu être fait pour enrayer le brasier. Il a été consumé avec tout son contenu.

L'incendie semble d'origine accidentelle, mais des agents de la Sûreté du Québec à Québec, section incendie criminel, ont tout de même ouvert une enquête. ♦

Quincaillerie incendiée à St-Martin

♦ Un violent incendie a détruit, hier, la quincaillerie Ro-Na située sur la 1re Rue sud ouest, à Saint-Martin de Beauce.

L'incendie a éclaté vers 15 h. Les pompiers de Saint-Martin que

dirige M. Jean-Marie Poulin s'attendaient de passer la nuit sur les lieux. Ils ont été secondés par ceux de Saint-Honoré-de-Shenley.

Le bâtiment de deux étages

abritait aussi le logement de M. Paul-Arthur Fortin, le propriétaire, et celui de son fils Pierre. Il a été rasé avec tout son contenu et il était trop tôt, hier soir, pour connaître l'étendue des dommages. ♦

NOUVEAU
OUVERTURE RESTAURANT
KIMSON
mets vietnamiens et chinois
460, 3e Av., Limoilou
Pour réservations: 648-1978

COURS DE SERVICE au BAR
avec certificat
de l'ÉCOLE des MAÎTRES
au CHÂTEAU FRONTENAC
COURS de CONNAISSANCES des VINS
Permis culture personnelle 74951 min. Éducation du Québec.
692-0310

nadeau
Exercices de régénéscence
PROFESSEURS AFFILIÉS DE
LA RÉGION DE QUÉBEC
LOUISE HAMEL
CARLO ZANETTI
654-1483
St-Foy, Québec,
Charlesbourg

PRIÈRE-SECOURS
Seul... ou
angoissé
Appelle
on
t'écouterà
687-2220

FLEURISTE
McHenna
INC
Que votre amour des fleurs
vous incite à offrir
QUALITÉ
FIABILITÉ
ORIGINALITÉ
DES FLEURS POUR L'AMOUR...
NOS 4 MAGASINS OUVERTS SAMEDI ET DIMANCHE, 13 ET 14 FÉVRIER

QUÉBEC
1183, St-Jean
692-3831
1027, 3e Avenue
523-1947
234, St-Vallier ouest
522-2153
SAINT-FOY
3440, Quatre-Bourgeois
653-6847



**PERFECTIONNEMENT
PROFESSIONNEL:**
VOTRE ATOUT...
VOTRE AVENIR!

Vous vous intéressez à la question des ressources humaines dans le milieu de travail, à la santé et sécurité du travail, à l'administration des établissements de santé?

L'Université de Montréal offre à QUÉBEC les programmes de premier cycle en

**RELATIONS INDUSTRIELLES I ET II
GESTION DES SERVICES DE SANTÉ I ET II
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

Ces programmes de 30 crédits peuvent être combinés pour l'obtention d'un baccalauréat en sciences.

Les cours sont donnés le soir ou les fins de semaine.

Pour connaître les conditions d'admission et d'inscription, vous êtes invités à une soirée d'information le mardi 16 février à 19h30 au collège Mérici, 755, chemin Saint-Louis, salle 101.

Les séances d'inscription se tiendront les 14, 15, 16 et 17 mars à 18h30, au même endroit.

Renseignements:
Guy Levesque
627-1978

 Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

POUR SE RENSEIGNER ET FAIRE DE BONNES AFFAIRES

EXPO HABITAT

TOUT UN SALON

8 MODÈLES DE SERRES ET SOLARIUMS

20 MODÈLES DE CUISINES ET SALLES DE BAIN

CONSTRUCTION RENOVATION MEUBLES, MATÉRIEL DÉCORATION, ETC...

LE PLUS GRAND SALON À QUÉBEC
3 PAVILLONS À VISITER
175 EXPOSANTS
DU 19 AU 28 FÉVRIER
PARC DE L'EXPOSITION

VEZ VISITER LES PAVILLONS-JARDINS: DEUX MAISONS CONÇUES POUR LES RETRAITÉS

LA NOVA construction

VALEUR DE 100,000 \$ MAISON ET TERRAIN À BEAUPORT) À VENDRE AU PLUS OFFRANT MISE À PRIX: 49,000 \$

Ville de BEAUPORT

L'acheteur de cette maison pourra bénéficier d'une réduction d'intérêt de 5 000\$ sur son financement à la Fiducie du Québec.

LE SOLEIL NOVATHERM

Admission: 4 \$
3,50\$ étudiants et âge d'or
Gratuit pour les enfants âgés de moins de douze ans accompagnés d'un adulte

Heures d'ouverture:
vendredi, le 19: 16h à 22h30
samedi, les 20 et 27: midi à 22h30
dimanche, les 21 et 28: midi à 18h30
lundi, mardi, mercredi, les 22, 23 et 24: 18h à 22h30
jeudi et vendredi, les 25 et 26: midi à 22h30

Au moins 125 mémoires seront déposés sur le projet de réforme d'aide sociale

♦ Pas moins de 125 personnes et organismes ont demandé à être entendus ou, tout au moins, à déposer un mémoire devant la commission parlementaire qui procédera, à compter du 22 février, à une consultation sur le projet de réforme de l'aide sociale.

par André FORGUES

Les travaux de cette commission parlementaire dureront donc

vraisemblablement tout le mois de mars. Depuis l'avènement du gouvernement libéral, jamais un pareil processus de consultation n'avait suscité une aussi forte réponse.

Au cabinet du ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, on indique que tous ceux qui ont demandé dans les délais requis à se faire entendre devant la commission seront invités à s'y présenter. Déjà, 95 mémoires avaient été reçus hier.

Parmi les organismes qui défileront devant les membres de la commission des affaires sociales, on retrouve bien sûr des associations directement touchées par le projet de réforme comme le Front commun des assistés sociaux ou la Ligue de défense des droits sociaux.

Les habitués de telles consultations, soit les grandes centrales syndicales et les principaux regroupements patronaux, sont encore du nombre: CSN, CEQ, FTQ, Conseil du Patronat, Association des manufacturiers, Chambre de Commerce du Québec.

Des organismes de jeunes seront aussi entendus, et notamment les représentants de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec, du Comité national des jeunes du

Parti québécois et de la Fédération des jeunes néo-démocrates.

Le Conseil du statut de la Femme et la Fédération des femmes du Québec, entre autres organismes particulièrement intéressés par la condition féminine, viendront présenter leurs commentaires.

Plusieurs intervenants annoncés proviennent aussi du monde de la santé et des services sociaux: médecins, infirmières, fédération des CLSC, psychologues, etc.

Des organismes communautaires (Centraide, Saint-Vincent-de-Paul), des intervenants du monde de l'éducation, Alliance-Québec, la Ligue des droits et libertés et d'autres encore sont également inscrits.



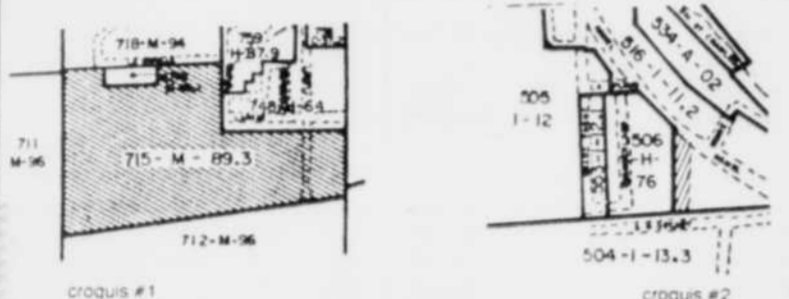
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec tenue le 8 février 1988, les règlements suivants ont été lus pour la première fois: VOP-13 - Sur la protection des non-fumeurs; 3340 - Modifiant le règlement 2272 "Concernant l'urbanisme dans les districts Les Saules, Neufchâtel, Duberger et Charlesbourg-Ouest". Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures d'ouverture.

Le Greffier de la Ville, Antoine Carrier, avocat

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une séance tenue le 8 février 1988, le Conseil municipal de la Ville de Québec a adopté en première lecture le projet de règlement numéro 3340 modifiant le règlement 2272 "Concernant l'urbanisme dans les districts Les Saules, Neufchâtel, Duberger et Charlesbourg-Ouest", dans le but:

- de hausser, dans le secteur Charlesbourg-Ouest, dans la zone 715-M-91 située au sud du boulevard de la Montée, dans le secteur de la rue Latrelle, de 6 à 7,5 mètres la hauteur maximale des constructions permises et d'y prohiber les usages appartenant au groupe Commerce I - d'accommodation et, en créant pour ce faire, un nouveau code de spécifications 89.3, et en l'appliquant dans ladite zone 715-M-91, le tout tel que démontre sur le croquis #1 ci-après illustré;
- de modifier l'article 6.1.3 du règlement 2272 concernant les hauteurs minimales et maximales permises, de façon à prévoir que les bâtiments appartenant aux groupes Habitations I et II peuvent excéder de 50% la hauteur maximale prescrite, si le volume de la partie du bâtiment située au-dessus de la hauteur maximale prescrite ne dépasse pas 20% du volume total du bâtiment;
- de corriger certaines erreurs qui se sont glissées dans la description des codes de spécifications 11 à 11.3, à l'occasion de l'adoption, en 1985, du règlement 3089 et, en remplaçant, pour ce faire, la page du cahier des spécifications contenant les codes de spécifications 11 à 11.3 par une nouvelle page dûment corrigée;
- de modifier, dans le secteur Duberger, les limites de la zone 516-I-11.2, de façon à y inclure un édifice utilisé à des fins administratives qui est présentement situé dans une zone résidentielle voisine et, en agrandissant, pour ce faire, la zone 516-I-11.2 à même la zone 506-H-76, le tout tel que démontre sur le croquis #2 ci-après illustré.



Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement en s'adressant au bureau du Greffier de la Ville, 2, rue Desjardins, chambre 216. Prière de noter que le Bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h30. Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 388 de la Charte de la Ville.

Québec, le 9 février 1988

Le Greffier de la Ville, Antoine Carrier, avocat

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Travaux dans le village de Mont Saint-Grégoire
Comté d'Iberville
Appel d'offres no : 336-2-01-41-01

Fourniture et pose de conduites d'égouts (150 mm à 300 mm), construction d'un poste de pompage et divers travaux connexes.

DOCUMENTS DISPONIBLES: SQAÉ, Service gestion des contrats, Place du Canada, 1010, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2110, Montréal H3B 2N2. Tél.: (514) 397-0416.

PRIX: 75,00\$ non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

LIEUX DE CONSULTATION: Hôtel de ville de Mont Saint-Grégoire; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ; Ass. régionale de la Vallée du Richelieu Inc.; Société à Montréal.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Hôtel de ville de Mont Saint-Grégoire; a/s M. Jacques Plourde, secrétaire-trésorier, 45, avenue de la Montagne est, C.P. 149, Mont Saint-Grégoire (Québec) J0J 1K0. Le mardi 8 mars 1988 à 15h00.

GARANTIE DE SOUMISSION: MONTANT: 114 000,00\$

FORME: Chèque visé tiré sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou un cautionnement de soumission.

RENSEIGNEMENTS: M. Pierre Beauregard. Tél.: (514) 397-0416.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détient une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

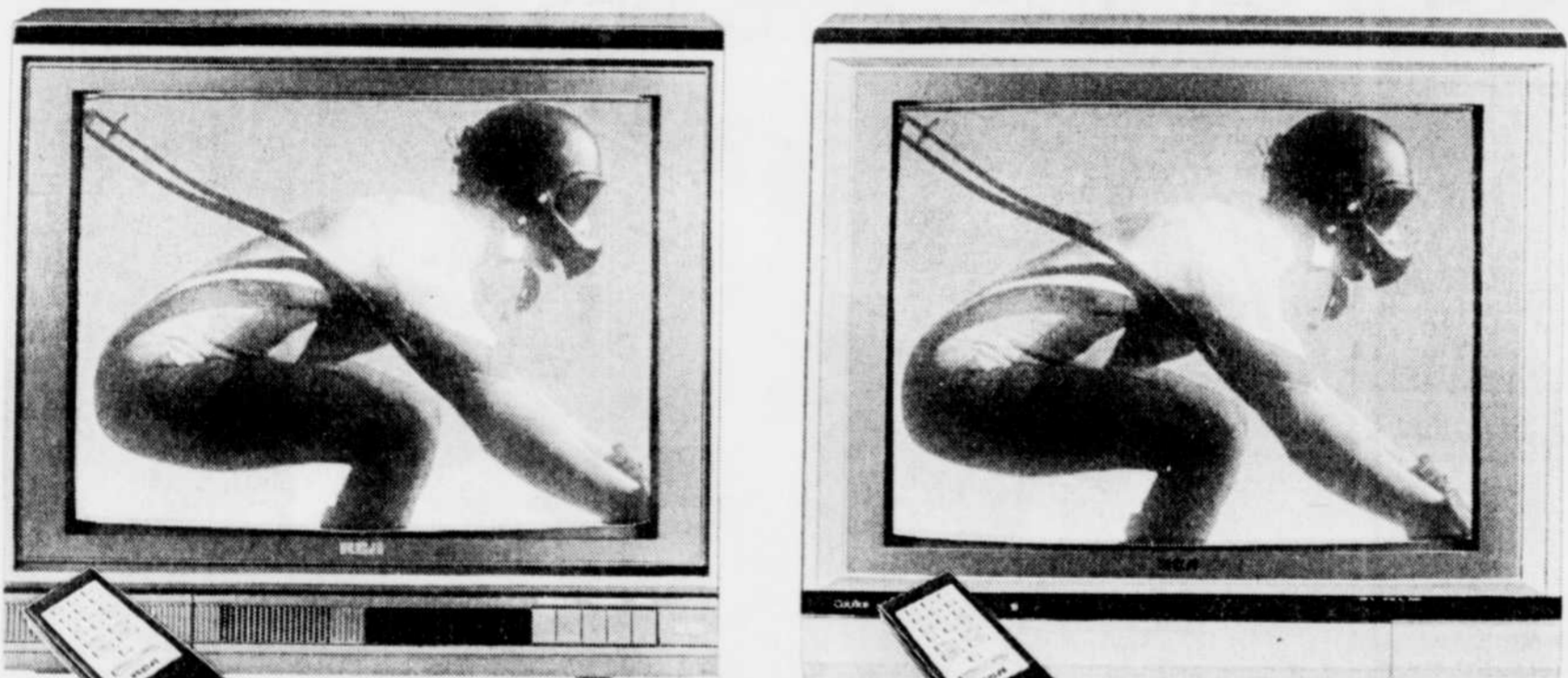
René Chouinard, ing.
Directeur, gestion des contrats



Le Front commun des assistés sociaux du Québec fait bien sûr partie des groupes qui seront entendus en commission parlementaire.

RCA

TOUT UN SPECTACLE



TÉLÉCOULEUR XL-100
53 CM À
TÉLÉCOMMANDE SANS FIL

Le XL-100 offre des caractéristiques très intéressantes: télécommande numérique Channelock à programmation automatique, une image supérieure grâce au tube image Coty à coins carrés, autorégulation du contraste et des couleurs, syntonisation cablocompatible grâce à la précision du quartz, son réglage électronique. Boîtier compact. Modèle FPR 478R.

499\$ CH.



MAGNÉTOSCOPE VHS À PROGRAMMATION À L'ÉCRAN

La télécommande à infrarouge permet de suivre facilement les instructions de programmation à l'écran de 6 événements sur un an. Rebobinage et arrêt automatiques, affichage fluorescent, image de qualité HQ permettant des enregistrements de qualité. Modèle VPT294.

499\$ CH.

TÉLÉCOULEUR COLORTRACK 71 CM À
TÉLÉCOMMANDE CHANNELOCK

Quelle joie de regarder vos émissions préférées sur grand écran Coty à coins carrés. La télécommande Channelock à autoprogrammation en facilite la manipulation. Cablocompatible à quartz, contrôle automatique de l'image et son de haute qualité grâce aux hauts-parleurs 13 cm. Modèle FPR710R.

699\$ CH.

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



• Galeries de la Capitale et Place Laurier, lun. à mer. de 9 h 30 à 17 h 30; jeu. et ven. de 9 h 30 à 21 h; sam. de 9 h à 17 h.
• Galeries de la Capitale, 627-5922 • Place Laurier (mail sud-ouest), 627-5959



AVIS
Avis est, par les présentes, donné conformément à l'article 1571d du Code civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures du DUBUC EQUIPEMENT MANUTENTION INC ayant sa principale place d'affaires au 47, rue Rotterdam, St-Augustin, (Québec) en faveur de la Banque Nationale du Canada, en date du 2 avril 1985, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec le 11 avril 1985 sous le numéro 1142976.
Québec, le 4 février 1988.
BANQUE NATIONALE DU CANADA

COMMISSION SCOLAIRE ANCIENNE-LORETTE
1360, rue Saint-Charles
Ancienne-Lorette, Qc
G2E 1V4

AVIS PUBLIC
Avis public est, par les présentes, donné que les commissaires d'école de la Commission scolaire Ancienne-Lorette ont passé une résolution de vente à la valeur marchande d'immeubles excédentaires à leur réunion régulière du 1er février 1988.
Tout contribuable intéressé à prendre connaissance de la dite résolution peut le faire dans les 15 jours de la présente publication et ceci au bureau du soussigné.
Donné à l'Ancienne-Lorette ce 11e jour de février 1988.
ROBERT CHEVRETTE
Directeur général par intérim

MUNICIPALITÉ DE ST-EMILE
APPEL D'OFFRES
La municipalité de St-Emile demande des soumissions pour des travaux d'égout pluvial et de voirie dans les rues Bedard, et la Marjolaine - Dossiers # 765-55 et 1765-97.
Les soumissionnaires intéressés pourront se procurer les plans, devis et formules de soumission au bureau des Consultants de la Municipalité, moyennant un dépôt de 50,00\$ non remboursable.
HALLISSEY, DAIGLE & ASSOCIÉS INC. 285, chemin Ste-Foy, Québec G1R 1T5
Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de garantie de dix pour cent (10%) du montant de la soumission ou d'un cautionnement de soumission. Chaque soumission devra être accompagnée des lettres d'intention prévues au Cahier des Charges et exigées au devis particulier.
Les soumissions seront reçues par le soussigné à l'Hôtel de Ville, 16, rue du Collège, St-Emile, jusqu'à seize heures (16h00), heure locale, le lundi 22 février 1988.
Toutes les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour, en présence des intéressés, à compter de vingt heures (20h00), dans la salle du Conseil.
Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et de rejeter toute soumission non conforme.
St-Emile, le 8 février 1988.
Le Directeur des Services
JEAN SAVARD

MUNICIPALITÉ DE ST-AUGUSTIN-DE-DESMAURES
PROVINCE DE QUÉBEC
APPEL D'OFFRES
Location d'heures de glace - Saisons 1988-1989 et 1989-1990.
La Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures demande des soumissions pour la location d'heures de glace en vue de combler ses besoins pour les saisons 1988-1989 et 1989-1990. Un cahier de charges contenant les conditions de l'appel d'offre ainsi que les bordereaux de soumissions est disponible à l'adresse ci-dessous indiquée.
Sont admis à soumissionner les propriétaires exploitant des patinoires intérieures (arènes) situées sur le territoire de la Communauté Urbaine de Québec dans un rayon n'excédant pas treize (13) kilomètres du Complexe Municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures, sis à l'adresse ci-dessous indiquée.
Les soumissions devront être déposées avant 16:00 heures, 25 février 1988, au bureau du soussigné, au Complexe Municipal, 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures. Elles seront ouvertes publiquement à 16:00 heures le même jour.
La Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.
René Hardy, dir.
Service des Loisirs

D'ex-étudiants sont privés de l'aide sociale

Un nombre indéterminé d'ex-étudiants de l'université Laval n'ont pu bénéficier, pendant plusieurs semaines, de l'aide sociale à laquelle ils avaient pourtant droit. Les fonctionnaires du ministère de la Sécurité du revenu leur ont refusé toute prestation tant que les ex-étudiants ne fourniraient pas d'attestation de « non-inscription » à l'université. Or, à cause d'un certain nombre de contraintes administratives, l'université Laval n'a pas une telle attestation. Depuis, le cabinet du ministre Pierre Paradis a affirmé au SOLEIL que ce genre de situation ne devrait plus se répéter.

par Pierre BOULET

En décembre 1987, André Genest interromp ses études à l'université Laval (UL). Il est sans ressources et fait une demande d'aide sociale. Le fonctionnaire exige une attestation de l'université démontrant que M. Genest ne fréquente plus l'institution. L'ex-étudiant s'adresse au bureau du Registraire de

l'UL. On lui explique que si l'université émet des attestations d'inscription, elle ne peut, à l'inverse, émettre un certificat de non-inscription.

Pendant un mois et demi, André Genest se trouve donc privé de tout revenu. Il doit retourner chez ses parents, eux-mêmes bénéficiaires de l'aide sociale.

Depuis, un agent du service de l'inscription de l'université lui a remis une lettre certifiant que « le jour-même », André Genest n'est pas inscrit à l'université Laval.

Il s'agit là d'une initiative personnelle de l'agent d'inscription et non d'une procédure administrative normale. Le document est quand même accepté au bureau d'aide sociale et, avec un mois et demi de retard, M. Genest reçoit son premier chèque du ministère de la Sécurité du revenu.

La version de l'université

Un agent du service de l'inscription de l'université Laval affirme qu'on ne compte que quelques dizaines de cas semblables, à chaque

trimestre. Le registraire de l'institution, M. Pierre Allard, confirme, pour sa part, que ce genre de situation est extrêmement marginal.

Mais alors, pourquoi l'université ne fournit-elle pas d'attestation de non-inscription au petit nombre d'étudiants qui en font la demande? Essentiellement, pour deux raisons.

« D'abord, nous ne sommes pas équipés administrativement pour faire face à ce genre de situation, nous confie M. Grégoire Gosselin, du bureau du registraire. À la limite, toute la population de la ville de Québec pourrait nous demander des attestations de non-inscription. Il ne faut pas oublier que nous administrons déjà les dossiers de 35,000 étudiants. »

De plus, la période d'inscription à l'université s'échelonne sur une période relativement longue. On accorde en outre des délais supplémentaires à quelques centaines d'étudiants. Comme l'explique le registraire Pierre Allard, les listes définitives d'inscription, pour la ses-

sion d'hiver, ne sont disponibles que le 4 février. « Entre la fin de la session d'automne, le 18 décembre, et le 4 février, l'université ne peut donc certifier hors de tout doute si un étudiant est inscrit ou non à l'université Laval », explique M. Allard.

La solution du ministère

Informé de cette « lacune administrative » qui pénalise injustement les ex-étudiants candidats à l'aide sociale, l'attaché de presse du ministre Pierre Paradis, Denis Jean, est allé voir s'il n'y avait pas moyen de contourner l'embûche.

Vérification faite, il nous assure que la procédure d'admission à l'aide sociale prévoit déjà ce genre de situation: « Faute d'attestation de non-inscription, l'agent d'aide sociale peut exiger de l'ex-étudiant qu'il fournisse une déclaration assermentée comme quoi il ne fréquente plus l'université. Le requérant devient alors immédiatement admissible aux prestations d'aide sociale. »

Le hic, c'est que dans plusieurs cas, dont celui d'André Genest, les

agents d'aide sociale ont omis de recourir à cette procédure, privant ainsi les requérants de tout revenu.

Le porte-parole du ministre affirme que ce genre de situation ne devrait plus se répéter. Les ex-étudiants qui réclament de l'aide socia-

le devront, au besoin, rappeler aux fonctionnaires l'existence d'une procédure de prestation de serment. Advenant un refus des agents d'aide sociale, ils pourront toujours communiquer directement avec le cabinet du ministre.

Peine pour inceste allongée de 15 mois

MONTREAL (PC) — Considérant la nécessité d'indiquer la réprobation sociale envers l'inceste, la Cour d'appel a majoré, hier, à deux ans une peine d'emprisonnement de neuf mois, qui avait été imposée récemment à un père de famille d'une trentaine d'années.

Gilles Bergeron s'était reconnu coupable, en novembre dernier, d'avoir commis des agressions sexuelles, à quatre ou cinq reprises, contre son jeune fils de cinq ans portant un nom différent.

Les juges Gerald McCarthy, Albert Malouf et Melvin Rothman notent que ce genre de crime comporte des éléments si répugnants et sadiques que la sentence de neuf mois d'incarcération qui avait été prononcée est nettement trop clémente.

Bergeron, qui se voit interdire toutes retrouvailles avec son fils, sauf en présence d'un autre adulte, devra par ailleurs demeurer sous surveillance dans les deux ans suivant sa libération.

ON AIME LES BÉBÉS

À LA BAIE! DES PREUVES? TOUTES LES AUBAINES ET OFFRES SPÉCIALES DE LA SEMAINE DES BÉBÉS



Robuste mobilier Little Folks en frêne, pour bébé. 100\$ de rabais sur lit d'enfant à panneau latéral coulissant sécuritaire. Ord. 299\$ 199\$ CH.
126\$ de rabais sur la commode coordonnée. Ord. 425\$ 299\$ CH.
69\$ de rabais sur la chaise haute coordonnée en bois dur. Ord. 198\$ 129\$ CH.
25% de rabais sur matelas Baycrest pour enfant. Construction à 230 ressorts. Ord. 68\$ 50,95 CH.
 Meubles pour bébés, rayon 408



4,99 ET 6,99
 Sélection de molletonnés interchangeables. Pantalons et haut à capuche. Coloris divers. Tailles 2 à 3X
 Vêtements pour tout-petits, rayon 875



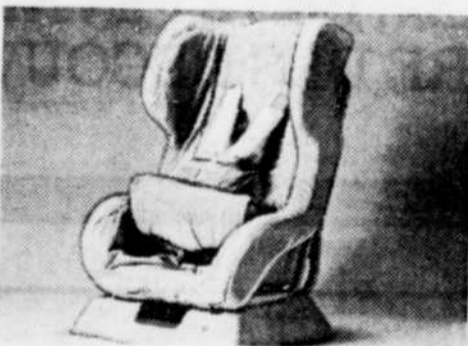
7,99 À 10,99
 Tenues de nuit pour tout-petits imprimés amusants et motifs au pochoir en bleu ou rose. Tous les tissus sont ignifugés. Tailles 2 à 3X.
 Boutique Bébé, rayon 401



2 POUR 7\$
 Pyjamas en éponge Tons pastel unis ou jacquards divers. En 80% coton/20% polyester. P.M.G.
 Boutique Bébé, rayon 401



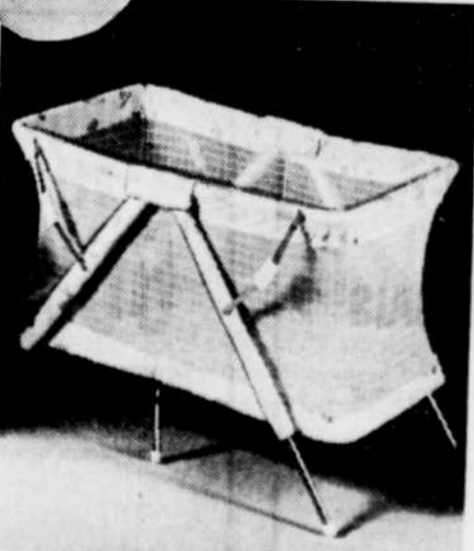
7,99 CH.
 Pyjamas en éponge pour bébés Imprimés bleus ou roses. En 80% coton/20% polyester. P.M.G.
 Boutique Bébé, rayon 401



14\$ DE RABAIS
 Siège Safe T Ryder de Dorel Siège d'auto en plastique moulé avec protection abdominale. Ord. 99\$ 84,99 CH.
 Meubles pour bébés, rayon 408
3\$ de rabais sur siège d'appoint Baby Tyme. Ord. 15,99 12,99 CH.
 Meubles pour bébés, rayon 408



5\$ DE RABAIS
 Poussette pliante Silvercrest Poids plume. Rayures pastel sur fond gris. Ord. 49,99 44,99 CH.
 Meubles pour bébés, rayon 408



54,99 CH.
 Parc pliant Dorel Pratique et amusant avec ses motifs graffiti.
 Meubles pour bébés, rayon 408



8,99 CH.
 Survêtements 2 pièces pour bébés Hauts ras du cou, avec motif au pochoir, pantalon élastiqué. Motifs variés. 12 à 24 mois.
 Vêtements pour enfants, rayon 877



3\$ DE RABAIS
 Porte-bébé Jolly Jumper Modèle souple, dans une variété de tons pastel. Ord. 15,99 12,99 CH.
 Meubles pour bébés, rayon 408

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



Le ministre maintient qu'il n'est jamais intervenu en sa faveur

L'ex-associé de Bourbeau touchera \$16,000

♦ Me Joseph Bernotas touchera environ \$16,000 d'honoraires pour avoir traité 34 dossiers reliés au Programme d'aide à la rénovation Canada-Québec (PARCQ). Il ne s'agit pas de dossiers assez considérables pour « faire une différence », dit l'ancien associé du ministre André Bourbeau pour expliquer son empressement à renoncer à 22 autres dossiers que la Société d'habitation du Québec (SHQ) lui avait aussi confiés.

par André FORGUES

Au cours d'un entretien téléphonique avec LE SOLEIL, Me Bernotas a expliqué, hier, qu'il n'avait fait aucune démarche pour obtenir ces dossiers et qu'il ne croyait pas que le ministre Bourbeau était intervenu dans cette affaire.

Sur les 34 dossiers dont s'occupe le notaire Bernotas, 22 sont fermés et ont déjà fait l'objet d'une

note d'honoraires de \$11,170 tandis que 12 sont toujours actifs et devraient lui rapporter moins de \$5,000.

Quant aux 22 dossiers auxquels il a renoncé, le notaire de 30 ans d'expérience dit l'avoir fait « avec plaisir parce que j'avais pas mal d'ouvrage ». Me Bernotas raconte que c'est quelqu'un du cabinet du ministre Bourbeau qui l'a contacté, en décembre, pour lui demander de remettre ces dossiers qui lui avaient été confiés après « mal interprétation d'une directive ».

Mardi, en commission parlementaire, l'Opposition a interrogé M. Bourbeau sur la façon dont Me Bernotas avait été choisi pour agir comme notaire au nom de la SHQ dans le cadre du programme PARCQ.

Le porte-parole péquiste, M. Roger Paré, avait mis en lumière le fait que Me Bernotas avait hérité

d'un plus grand nombre de dossiers que les autres notaires retenus par la SHQ dans le cadre de ce programme et que ce notaire était également un ancien associé du ministre, un résidant de sa circonscription électorale et un souscripteur à la caisse électorale libérale.

Interrogé sur cette affaire à son arrivée à la réunion du conseil des ministres, hier matin, M. Bourbeau a répété aux journalistes qu'il n'était intervenu « ni de près, ni de loin » dans la sélection des notaires retenus dans le cadre du programme PARCQ. Le choix est fait au ministère de la Justice selon les mêmes règles qui s'appliquaient au temps des péquistes, insiste M. Bourbeau.

Qu'un de ses anciens associés ait été sélectionné n'est qu'un hasard, soutient le ministre responsable de l'Habitation qui souligne avoir eu de 20 à 25 associés à un moment ou un autre de sa carrière

comme notaire.

Sa seule intervention, M. Bourbeau dit l'avoir faite quand l'Opposition a attiré son attention sur cette question, en décembre dernier. C'est à ce moment que M. Bourbeau explique avoir été informé qu'un notaire, en l'occurrence Me Bernotas, avait hérité d'un bien plus grand nombre de dossiers que les autres hommes de loi retenus pour agir dans le programme PARCQ.

Le ministre soutient qu'il aurait agi de la même façon si le notaire en cause lui avait été inconnu, parce qu'il estime que les dossiers découlant du programme PARCQ doivent être distribués à autant de notaires qu'il est administrativement justifiable d'en retenir.

Quant à ses rapports avec M. Bourbeau, Me Bernotas précise l'avoir connu dans les années 1960, quand le ministre actuel a été employé, à l'époque où il était toujours

étudiant, dans l'étude notariale où lui-même pratiquait déjà.

Les deux hommes ont été associés de 1970 à 1975, sont « presque voisins » à Saint-Lambert et « se rencontrent de temps en temps », dit Me Bernotas.

Le ministre Bourbeau soutient pour sa part que, depuis qu'il n'est plus son associé, il ne rencontre Me Bernotas qu'à « peu près une fois par année, dans la rue ».

Processus de sélection

À la Justice, la porte-parole du ministre Herbert Marx invoque aussi une « erreur administrative » pour justifier que Me Bernotas se soit trouvé pendant un certain temps le seul notaire à qui ont été confiés les dossiers concernant des immeubles de Montréal. De nouveaux notaires seront proposés à la SHQ pour la ville de Montréal d'ici un jour ou deux.

La direction du contentieux du ministère sélectionne les notaires à partir de la liste de ceux qui ont fait des offres de service écrites, par téléphone ou par l'intermédiaire de leur député, indique aussi Mme Carolle Richard.

Quand plus d'un notaire d'une région donnée sont inscrits au ministère, le choix est fait après étude du curriculum vitae des notaires et, dans le cas où aucune exigence particulière n'est requise, en donnant la préférence aux jeunes.

Dans le cas du PARCQ, certains notaires se sont inscrits spécifiquement au ministère pour obtenir des dossiers dans le cadre de ce programme mais des offres de service qui ne sont pas spécifiques peuvent être aussi considérées. Enfin, quand aucun notaire n'est inscrit dans une municipalité, on a recours à l'annuaire des avocats et notaires du Québec, dit Mme Richard. ●

LA JOURNÉE DES DÉCOUVERTES

ÉCONOMISEZ JUSQU'À

60%

DÉCOUVREZ NOS AUBAINES, LIQUIDATIONS
ET RÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES...

DEMAIN, LE 12 FÉVRIER
VENEZ FAIRE DES DÉCOUVERTES!

**DÉCOUVREZ
3,99 À 8,99**

Solde Daisyfresh. Jarretelles en dentelle ou gansées de dentelle. P.M.G. 3,99 CH.
Soutiens-gorge à support léger ou moyen. A, B, C, D. 8,99 CH.
Soutiens-gorge imparfaits. B, C, D. 5,99 CH.
Les petites imperfections n'en affecteront pas la forme.
Lingerie, rayon 820
Le choix peut varier selon les magasins.

**DÉCOUVREZ
40% DE RABAIS**

Lingerie pour grandes tailles, en nylon. Antron III anti-statique. Tailles variées.
Caraco. Ord. 9,99 5,99 CH.
Jupon. Ord. 9,99 5,99 CH.
Combinaison. Ord. 14,99 8,99 CH.
Lingerie, rayon 820
Le choix peut varier selon les magasins.

**DÉCOUVREZ
JUSQU'À
45% DE RABAIS**

Un choix de complets automne/hiver et manteaux pour hommes. Signés Pierre Cardin, Christopher Rand, Calvin Klein et plus! Modèles, couleurs et tailles variés.
Complets et manteaux pour hommes, rayons 301/302

**DÉCOUVREZ
JUSQU'À
60% DE RABAIS**

Tous nos pantalons et blousons dans un grand choix de couleurs, modèles et tailles dans le lot.

Vêtements de ski, rayon 740

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie

LA CHAUMINE
SOUPER SPÉCIAL

Rôti de bœuf servi avec légumes, pommes de terre, pudding yorkshire et sauce.

3,99\$
De 16h30 à 19h30

la  Baie